

Etude des latrines / douches publiques et des latrines institutionnelles au Burkina Faso



**Rapport final
de la mission effectuée
du 10 juin au
24 juillet 2008**

Ludovic Alves Miranda

**MSc in Water
Management,
Cranfield University**



HYDROCONSEIL

**Ingénieur-conseil : Eau potable,
environnement, services publics**

Sommaire

I. INTRODUCTION	1
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	2
III. METHODOLOGIE.....	3
A. METHODE D'ENQUETE	3
B. METHODE D'ECHANTILLONNAGE.....	3
C. EQUIPE D'ENQUETE.....	4
D. CHOIX DE LA POPULATION CIBLE	4
1. <i>Latrines des institutions publiques</i>	4
1. Les établissements scolaires	4
2. Les centres de santé.....	5
2. <i>Latrines / douches publiques</i>	5
IV. VUE D'ENSEMBLE DES QUESTIONNAIRES	6
A. LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES	6
1. <i>Questionnaire gérant</i>	6
2. <i>Questionnaire usagers</i>	7
B. INSTITUTIONS PUBLIQUES	7
1. <i>Questionnaire responsable</i>	7
2. <i>Questionnaire usagers</i>	8
V. LES LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES (OUAGADOUGOU).....	9
A. RESULTATS ET ANALYSES.....	9
1. <i>Résultats issus des entretiens avec les gérants et employés des latrines / douches publiques</i>	9
1. Exploitants et employés.....	9
2. Les différentes options de gestion rencontrées	12
3. Options technologiques et opérations quotidiennes.....	16
4. Analyse des coûts	21
2. <i>Résultats issus du questionnaire destiné aux usagers des latrines / douches publiques</i>	26
1. Caractéristiques des enquêtés	26
2. Appréciation globale des usagers	26
3. Facteurs les plus importants aux yeux des usagers	26
4. Opinion des usagers	27
5. Fréquence d'utilisation	28
6. Volonté de payer	28
7. Principaux enseignements	29
B. LES PRINCIPAUX CONSTATS	29
1. <i>Une stratégie municipale au bilan mitigé</i>	29
2. <i>Tenir compte des échecs du passé</i>	30
3. <i>Un métier déconsidéré</i>	30
4. <i>Un marché encore mal connu et mesuré</i>	30
5. <i>Un vrai potentiel commercial</i>	31
6. <i>L'enjeu de mieux connaître les comportements</i>	31

C. RECOMMANDATIONS	32
1. <i>Le modèle de gestion appliqué par la RAGEM peut être efficace à condition de l'améliorer.....</i>	32
2. <i>Pallier au manque de supervision en optant pour une délégation plus forte ?</i>	33
3. <i>Gérer des latrines peut être une activité rentable.....</i>	33
4. <i>Un important travail de communication doit être mené pour inciter les usagers à payer.....</i>	33
5. <i>Renforcer la présence de l'eau dans les latrines et mieux répondre aux attentes des usagers.....</i>	34
6. <i>Une base pour le dialogue entre acteurs.....</i>	34
VI. LES LATRINES INSTITUTIONNELLES.....	35
A. RESULTATS ET ANALYSE	35
1. <i>Les latrines scolaires.....</i>	35
1. <i>Gestion des latrines scolaires.....</i>	35
2. <i>Pertinence technologique, utilisation effective et satisfaction des usagers</i>	39
3. <i>Discussion</i>	43
2. <i>Etudes des latrines au sein des centres de santé</i>	43
1. <i>Gestion des latrines dans les centres de santé.....</i>	43
2. <i>Pertinence technologique</i>	46
3. <i>Discussion</i>	47
B. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	48
1. <i>Concernant les aspects technologiques.....</i>	48
2. <i>Intégration des latrines à leur environnement</i>	49
3. <i>L'enjeu du lavage des mains</i>	50
4. <i>Un entretien encore insuffisant</i>	50
5. <i>Une mauvaise répartition des coûts</i>	51

Remarque importante

Le travail qui fait l'objet de ce rapport a été effectué dans le cadre d'un stage. La méthode utilisée a été choisie pour son objectivité, de manière à collecter des informations fiables sur la situation rencontrée sur le terrain. Les opinions exprimées dans ce rapport n'engagent néanmoins que son auteur, et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des institutions publiques burkinabès concernées par la question de l'assainissement. Le texte final de ce rapport a été édité par les soins de Hydroconseil. Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez écrire à hydroconseil@hydroconseil.com.

Sommaire des tableaux

TABLEAU 1 : CARACTERISTIQUES DES EXPLOITANTS ET EMPLOYES DE LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES	11
TABLEAU 2: CARACTERISTIQUES DES DIFFERENTS SYSTEMES DE GESTION DE LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES...	16
TABLEAU 3 : IMPORTANCE DE DIFFERENTS FACTEURS AUX YEUX DES USAGERS SELON LE GENRE	27
TABLEAU 4: OPINION DES UTILISATEURS DES LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES CONCERNANT DIFFERENTS CRITERES SELON LE GENRE.....	27
TABLEAU 5: OPINION DES UTILISATEURS CONCERNANT DIFFERENTS CRITERES SELON LE TYPE DE LATRINES UTILISEES	28
TABLEAU 6: CRITERES CITES COMME ETANT A L'ORIGINE DE LA DESAFFECTION DES LATRINES PAR LES ELEVES ..	41
TABLEAU 7: IMPORTANCE DES CRITERES POUR LES ELEVES.....	42
TABLEAU 8 : OPINION DES USAGERS DES LATRINES SCOLAIRES CONCERNANT DIFFERENTS CRITERES SELON LE GENRE	42

Sommaire des figures

FIGURE 1: GESTION DES LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES PAR LA MUNICIPALITE.....	13
FIGURE 2: GESTION DES LATRINES / DOUCHES PUBLIQUES PAR LA RAGEM.....	14
FIGURE 3: COMPARAISON DES CHIFFRES D'AFFAIRES, DEPENSES ET BENEFICES ENTRE LES INSTALLATIONS SUPERVISEES PAR LA RAGEM ET LES AUTRES.....	22
FIGURE 4: COMPARAISON DES CHIFFRES D'AFFAIRES, DEPENSES ET BENEFICES ENTRE LES INSTALLATIONS SUIVANT LA TECHNOLOGIE RETENUE	23
FIGURE 5: COMPARAISON DE LA REPARTITION DES DEPENSES ENTRE LES DIFFERENTS MODES DE GESTION	24
FIGURE 6: COMPARAISON DE LA REPARTITION DES DEPENSES SELON LE TYPE DE LATRINES INSTALLEES	25
FIGURE 7: GESTION DES LATRINES SCOLAIRES.....	36
FIGURE 8: GESTION DES LATRINES DES CENTRES DE SANTE	44

Abréviations et sigles

AME :	Association des Mères d'Elèves
APE :	Association des Parents d'Elèves
CELMEC :	Complexe Electro Mécanique et Formation professionnelle
COGES :	Comité de Gestion
CREPA :	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CSPS :	Centre de Santé et de Promotion Sociale
DANIDA :	The Danish International Development Agency (Agence Danoise de Développement International)
DASE :	Direction des Affaires Sociales et de l'Education
DGRE :	Direction Générale des Ressources en Eau
DRS :	Direction Régionale de la Santé
ONEA :	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PADSEA :	Programme d'Appui au Développement du Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
pS-Eau :	Programme Solidarité-Eau
RAGEM :	Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands
SAWES :	Sahelian Agency for Water, Environment and Sanitation
SMI :	Santé Maternelle et Infantile
SOGEBAF :	Société Générale Bamogo et Frères
SPHERE :	Projet lancé en 1997 par un groupe d'agences humanitaires qui identifie des normes minimales dans cinq domaines dont celui de l'approvisionnement en eau et en assainissement.
TCM :	Latrines à Chasse d'Eau
VIP :	Ventilated Improved Pit latrines (latrines à fosse ventilée améliorée)
1 000 CFA Francs =	1.53 €

I. Introduction

Depuis la déclaration du millénaire (2000) et le sommet de Johannesburg (2002), la communauté internationale s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'assainissement, à savoir réduire de moitié les populations qui n'ont pas accès à un assainissement approprié. Malgré une volonté affichée, l'approvisionnement en eau potable a continué de focaliser toutes les attentions et les efforts, notamment sur le plan financier. Afin de sensibiliser les acteurs du développement mais également l'opinion publique, les Nations Unies ont déclaré 2008 comme étant l'Année Internationale de l'Assainissement. A cette occasion les activités liées à l'assainissement se sont intensifiées.

L'assainissement autonome semble être la solution la plus appropriée dans des pays où le raccordement des usagers à des réseaux d'assainissement collectif apparaît comme étant délicat tant sur le plan technique que financier. Des études ont déjà été menées sur les options techniques et la gestion financière des ouvrages d'assainissement autonome chez les particuliers mais la question des institutions et des lieux publics a été un peu occultée.

Le commanditaire de cette enquête est le bureau d'étude Hydroconseil, spécialisé dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, les déchets et le renforcement des services publics pour les populations à faibles revenus (www.hydroconseil.com). Hydroconseil a déjà conduit de nombreuses enquêtes de terrain sur l'assainissement en Afrique subsaharienne. Cette nouvelle enquête s'intéresse plus particulièrement aux latrines installées au niveau des institutions publiques (écoles, centres de santé...) et aux latrines / douches établies dans les lieux publics tels que les marchés, les gares ou les lieux de culte (plutôt dans les grandes villes).

L'enquête qui s'est déroulée sur 6 semaines au Burkina Faso, a essentiellement eu lieu à Ouagadougou. Une courte mission dans la région Centre-Est a eu lieu en collaboration avec une équipe de consultants locaux (SAWES). Il en sera fait mention lorsque cette expérience pourra apporter un éclairage à la situation à Ouagadougou.

II. Objectifs de l'étude

L'étude a eu pour objectif général d'approfondir les connaissances déjà acquises sur l'assainissement autonome, et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, région moins étudiée que l'Afrique de l'Est ou l'Asie dans ce domaine. Ainsi le présent rapport présente une vue d'ensemble de deux aspects importants de l'offre en matière d'assainissement autonome que sont les latrines des institutions publiques et les latrines / douches des lieux publics au Burkina Faso. Ce rapport permettra d'alimenter les différents travaux entrepris par le pS-Eau et Hydroconseil mais aussi d'apporter un soutien aux acteurs œuvrant dans ce domaine au Burkina Faso telle que la nouvelle DGAEUE.

Diverses interrogations ont motivé le lancement de cette étude et plusieurs hypothèses ont été émises. L'étude s'est donc articulée autour des hypothèses suivantes :

- Les latrines institutionnelles sont trop chères et d'un point de vue technologique inadaptées aux populations cibles (enfants, patients).
- Les latrines institutionnelles sont sous-utilisées du fait du manque d'entretien, tout particulièrement par la gente féminine.
- Les institutions publiques (écoles, centres de santé) qui sont des lieux particulièrement sensibles à l'hygiène, doivent avoir tout le matériel nécessaire à une bonne hygiène et des programmes de sensibilisation.
- Les institutions publiques doivent connaître des problèmes de financement.
- La population utilisant les latrines / douches publiques est variée, allant des commerçants aux visiteurs et aux personnes de passage à proximité du lieu public.
- Les utilisateurs sont probablement satisfaits des prestations sinon ils n'utiliseraient pas ces installations publiques.
- Ces latrines / douches publiques sont certainement entretenues par des personnes sans étude, peut être étrangères, et gérées dans un système probablement opaque.
- Ces latrines / douches publiques doivent être rentables, sinon leurs gérants auraient déjà fermé les lieux ou mis fin à leur activité en ce domaine.

Ainsi, les objectifs de notre enquête ont été établis dans le but de soumettre les précédentes hypothèses à vérification. Notre enquête portant sur deux sujets distincts, bien que se rapportant au même thème, des objectifs spécifiques ont été définis pour chacun d'eux.

L'enquête sur les latrines institutionnelles répondra aux objectifs spécifiques suivant :

- Evaluer le mode de gestion de ces ouvrages
- Evaluer la pertinence des choix technologiques et des coûts unitaires des ouvrages
- Evaluer l'utilisation qui en est faite et la satisfaction des usagers

La seconde enquête qui s'intéresse à la gestion des latrines / douches publiques aura des objectifs spécifiques différents à savoir :

- Décrire les propriétaires / gérants, l'exploitation des ouvrages et leur rentabilité
- Caractériser les utilisateurs de ces établissements et leur degré de satisfaction

III. Méthodologie

La méthodologie d'enquête a été définie en gardant à l'esprit les objectifs généraux et spécifiques précédemment présentés.

A. Méthode d'enquête

Plusieurs méthodes d'enquête existent, qui varient selon le degré de liberté laissé aux interlocuteurs pour mener l'entretien mais également pour y répondre. Le choix de la méthode employée dépend du type d'informations que l'on recherche, de l'échantillonnage, mais aussi de la façon avec laquelle on désire traiter les données collectées. Nos deux enquêtes ont été menées suivant la méthode dite « directive ».

L'entretien directif est un entretien au cours duquel l'enquêteur pose des questions précises formulées dans un ordre préétabli, questions auxquelles l'enquêté doit répondre en choisissant parmi plusieurs propositions qui lui sont offertes. Il en résulte des données exploitables statistiquement car comparables d'un entretien à l'autre.

Ce mode d'enquête a été retenu car il permet d'illustrer et de renforcer les conclusions à l'aide de données chiffrées. De plus, la directivité de l'enquête est un facteur assurant que l'enquêteur aborde les mêmes sujets sous le même angle avec chaque enquêté.

Cependant ce genre d'enquête nécessite habituellement une phase d'essai et de modification. En effet, le concepteur du questionnaire doit s'assurer qu'il a pensé à l'ensemble des réponses possibles pour chaque question. Cette phase d'essai n'ayant pas été possible dans le cadre de notre étude compte tenu du planning, une actualisation du questionnaire sur place a été effectuée en fonction des premiers entretiens.

D'autres entretiens plus informels ont eu lieu avec des responsables ou représentants des institutions et organismes. Ces entretiens se sont faits sous la forme de discussions libres et ont permis d'apporter des précisions, des nuances ou éventuellement d'avancer de nouvelles pistes de recherche. Ces entretiens non directifs ont été particulièrement décisifs en début de mission afin de localiser les infrastructures et établissements à visiter, et d'identifier les différents protagonistes.

B. Méthode d'échantillonnage

La sélection des institutions publiques à visiter a été faite de sorte de couvrir géographiquement Ouagadougou. Certains paramètres tels que les effectifs ou l'appartenance au secteur privé ou public ont été déterminants dans la sélection des établissements à visiter et ce, toujours dans un souci de présenter une vue d'ensemble de la situation aussi fidèle à la réalité que possible.

En ce qui concerne les latrines / douches publiques, une liste non exhaustive a pu être fournie par certaines institutions chargées de leur gestion tels que la RAGEM (Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands) ou la Municipalité de Ouagadougou. Un travail de prospection au niveau des lieux publics susceptibles d'abriter de telles infrastructures, tels que les mosquées ou les cinémas, a également été mené.

L'essentiel de la mission s'est déroulé à Ouagadougou. A titre informatif, ce rapport relatara les observations réalisées lors d'une courte mission dans la région Centre-Est.

Au sein des différents établissements visités, usagers mais aussi responsables ont été interrogés. Comme il était difficile d'évaluer le nombre d'usagers, même grossièrement, il a été décidé que l'échantillonnage se ferait selon la méthode dite du « quota sampling ». Sur chaque site visité, au moins 8 personnes furent interrogées en prenant soin de respecter les variations de genre et d'âge.

Il est à noter que l'échantillonnage « boule de neige » (ou « snowball sampling ») qui consiste à interroger une personne sur recommandation d'un précédent enquêté a été en partie réalisé pour les entretiens avec les gestionnaires et autres responsables. Il a été particulièrement employé en début de mission pour localiser les établissements à visiter, et plus tard afin d'assurer la triangulation des informations récoltées.

C. Equipe d'enquête

L'ensemble des enquêtes a été réalisé par Ludovic Alves Miranda, étudiant ingénieur de l'Ecole de Biologie Industrielle (Cergy-Pontoise, 95) et détenteur d'un master en management de l'eau (Cranfield University, Grande-Bretagne). La mission a été encadrée par Bruno Valfrey-Visser et par Jérémie Toubkiss (Hydroconseil).

Zakaria Dabone, étudiant en économie, a participé aux entretiens au niveau des marchés et de quelques centres de santé afin de faciliter la communication avec les enquêtés ne parlant pas français. Que son aide soit ici chaleureusement remerciée.

D. Choix de la population cible

Le choix de la population cible se résume à un duo usagers / gérants. En fonction des deux sujets abordés ainsi que du type d'établissement visité, nous pouvons spécifier les populations recherchées.

1. Latrines des institutions publiques

En fonction de leur présence dans les villes et villages visités, différentes institutions publiques ont été visitées.

1. Les établissements scolaires

Au niveau des groupes scolaires, les élèves sont bien évidemment la population majoritairement concernée par notre enquête. Si cela avait été le cas, il aurait fallu distinguer les élèves internes qui dorment à l'école et donc sont amenés à utiliser plus souvent les latrines, et les élèves externes qui ne passent que la journée au sein de l'établissement mais

aucune école avec internat n'a été trouvée. Pour chaque type d'élèves, il faut distinguer des tranches d'âge, distinction généralement déjà réalisée par la formation des classes. Enfin un point essentiel est le respect de la parité au cours des entretiens afin que ceux-ci rendent compte des problèmes spécifiques aux deux sexes. Il est également intéressant d'interroger des personnes à mobilité réduite si elles sont présentes au sein de l'établissement.

D'autre part, la population constituée des enseignants et l'ensemble du personnel doit également être interrogée comme simple usager. De plus, toutes questions se rapportant aux mécanismes qui ont conduit à l'implantation des ouvrages d'assainissement au sein de l'établissement leur seront posées. Parmi le personnel, il aurait également fallu distinguer ceux qui encadrent les élèves internes le cas échéant et respecter la parité. Etant donné que nous pressentions fortement un usage des latrines par d'autres personnes que l'encadrement ou les usagers des institutions publiques, il était intéressant de questionner ces personnes. Nous verrons par la suite que des obstacles nous ont empêchés de réaliser tous nos objectifs.

2. Les centres de santé

Les populations majoritairement concernées par l'étude au niveau des centres de santé sont bien évidemment les patients. Parmi les patients, il aurait fallu distinguer les patients internes amenés à passer au moins une nuit dans le centre, et les patients dits « en ambulatoire » qui ne viennent que pour des consultations. Dans chacune de ces catégories, on aurait dû distinguer les patients par tranches d'âges et par sexe afin d'avoir une meilleure représentativité de notre échantillonnage. Il sera expliqué plus tard les obstacles qui ont été rencontrés et qui n'ont pas permis d'interroger les patients.

Le personnel médical et administratif a été interrogé en respectant la parité.

2. Latrines / douches publiques

Les populations cibles doivent refléter les variations de sexe et d'âge. Les différentes tranches d'âge ainsi que la parité doivent être respectées.

L'accent a été mis sur la recherche d'informations concernant les conditions de délégation de ces ouvrages d'assainissement ainsi que sur leur gestion. L'obtention de ces informations s'est faite au cours d'entretiens avec des gérants, des responsables des lieux publics (gares, marchés, lieux de cultes) et des services municipaux.

Pour l'ensemble des deux études, il fût intéressant de s'informer auprès des autorités locales, régionales et nationales au sujet des politiques d'assainissement public menées. Ces entretiens étaient libres et ont permis d'une part la triangulation des données, et d'autre part de mieux cerner le cadre de notre étude.

IV. Vue d'ensemble des questionnaires

Les questionnaires se présentent sous la forme d'entretiens « directifs » composés de questions à choix multiples avec possibilité d'ajouter des commentaires. Lorsque cela est judicieux, une réponse « autre » est proposée et des commentaires peuvent être ajoutés. Si un même commentaire apparaît plusieurs fois, le questionnaire est actualisé en intégrant l'information donnée en choix possible.

Deux questionnaires pour chacun des sujets ont été élaborés. L'un est destiné aux entretiens avec les usagers et l'autre sert à interroger les exploitants et employés.

A. Latrines / douches publiques

1. Questionnaire gérant

Le questionnaire destinés aux exploitants et employés des latrines / douches publiques présente les sections suivantes :

- **Section 1** : Identification du lieu public

L'identification du lieu public nous permettra non seulement de retrouver le site de recherche en cas d'étude future, mais a également permis de comparer différents paramètres selon le type de milieu (ville principale, secondaire, village) et selon le type de lieu public qu'elles desservent.

- **Section 2** : Description de l'employé

La description de l'employé a permis de savoir s'il existait un profil type et si oui de le préciser.

- **Section 3** : Description de l'exploitant

La description de l'exploitant a permis de savoir s'il existait un profil type et si oui de le préciser.

- **Section 4** : Historique de l'ouvrage

Cette section vise à renseigner sur le processus ayant abouti à la construction des latrines / douches publiques mais également sur le montant des investissements réalisés.

- **Section 5** : Description de la délégation

La description de la délégation aborde les thèmes des relations existantes entre le gérant des latrines / douches, le responsable du lieu public et les éventuels employés. Elle permet de comprendre les mécanismes de délégation de la gestion des ouvrages. Elle aborde également les différentes dépenses auxquelles le gérant doit faire face.

- **Section 6** : Description de l'exploitation

Cette partie nous apporte non seulement des informations concernant les options technologiques choisies mais également des informations concernant l'exploitation

quotidienne de l'infrastructure telles que le nombre de clients quotidiens ou les variations de fréquentation.

- **Section 7** : Analyse des coûts

Cette section relève toutes les dépenses et entrées d'argent afin de faire un bilan sur la rentabilité d'un tel ouvrage. La rentabilité pourra être comparée entre des ouvrages variant les uns des autres sur certains paramètres tels que le mode de délégation ou la technologie retenue.

- **Section 8** : Solutions

Les différentes solutions envisagées pour répondre aux difficultés ont été présentées aux usagers afin d'avoir leur opinion.

2. Questionnaire usagers

Le questionnaire destiné à collecter des données en provenance des usagers se compose des sections suivantes :

- **Section 1** : Identification du lieu public

L'identification du lieu public nous permettra non seulement de retrouver le site de recherche en cas d'étude future, mais a également permis de comparer le comportement des usagers en fonction du type de lieu public et de milieu.

- **Section 2** : Description de l'enquêté

Cette partie nous permettra de cerner brièvement le profil de l'enquêté mais également de connaître les raisons qui l'ont conduit à se rendre dans les latrines / douches publiques.

- **Section 3** : Satisfaction des usagers des latrines

Les questions posées au cours de cette section nous ont aidés à mesurer la satisfaction de l'utilisateur et à identifier les facteurs de satisfaction ou d'insatisfaction. Ainsi, il leur a été demandé d'identifier les paramètres les plus importants à leurs yeux lorsqu'on parle de latrines et ensuite de donner leur opinion à propos de ces mêmes critères. Etant donné qu'il paie pour un service, il est dans l'intérêt des gérants de savoir ce qui plait ou ce qui ne plait pas à sa clientèle afin de pouvoir améliorer ses prestations.

- **Section 4** : Utilisation des douches

Idem que pour les latrines.

- **Section 5** : Solutions

Les différentes solutions envisagées pour répondre aux difficultés ont été présentées aux usagers afin d'avoir leur opinion.

B. Institutions publiques

1. Questionnaire responsable

Le questionnaire destiné aux responsables des institutions publiques visitées est composé des sections suivantes :

- **Section 1** : Identification de l'institution publique

L'identification de l'institution publique nous permettra non seulement de retrouver le site de recherche en cas d'étude future, mais a également permis de comparer différents paramètres selon le type de milieu et d'institution.

- **Section 2** : Description de l'enquêté

Il s'agit d'une très brève description servant uniquement à pouvoir retrouver l'enquêté si la nécessité d'approfondir l'entretien se fait sentir plus tard.

- **Section 3** : Généralité sur l'institution

Cette section permet d'obtenir des informations qui sont à mettre en relation avec les données technologiques recueillies pour évaluer la pertinence des ouvrages construits.

- **Section 4** : Description des latrines

Cette section nous permet d'établir une fiche technique décrivant les options technologiques retenues, qui sera par la suite mis en relation avec la description de l'institution, l'utilisation et la satisfaction des usagers afin de porter un jugement quant à la pertinence de l'ouvrage.

- **Section 5** : Historique de l'ouvrage

Sont abordés dans cette section les sujets relatifs à la construction et au financement du projet.

- **Section 6** : Gestion de l'ouvrage

Il est essentiel de rechercher des informations susceptibles de nous renseigner sur les activités entourant les latrines, leurs acteurs, leurs coûts, leurs fréquences, ... Ces activités sont directement liées au choix technologique et ont une incidence sur l'utilisation des latrines ainsi que sur la satisfaction des usagers.

2. Questionnaire usagers

Le questionnaire destiné aux usagers des latrines au sein des institutions se compose des sections suivantes :

- **Section 1** : Identification de l'institution publique

L'identification de l'institution publique nous permettra non seulement de retrouver le site de recherche en cas d'étude future, mais également de comparer différents paramètres selon le type de milieu et d'institution.

- **Section 2** : Description de l'enquêté

Savoir avec qui on s'entretient, d'où il vient, si son âge ou son sexe influent sur ses pratiques, tels sont les enseignements que cette section nous apporte. Les facteurs clés pouvant influencer les pratiques sont déterminés dans cette partie.

- **Section 3** : Utilisation effective des structures d'assainissement

Cette section nous donne une idée plus précise des pratiques en fonction de l'âge, du sexe ou d'autres paramètres identitaires, et nous permet de nous forger un premier avis quant à la pertinence des constructions.

- **Section 4** : Satisfaction

Menée comme une enquête de « satisfaction consommateur », cette section nous donne les clés pour juger définitivement de la pertinence des ouvrages d'assainissement, et des éventuelles modifications à y apporter.

- **Section 5** : Solutions

Les différentes solutions envisagées pour répondre aux difficultés ont été présentées aux usagers afin d'avoir leur opinion.

V. Les latrines / douches publiques (Ouagadougou)

A. Résultats et analyses

Durant cette mission de six semaines, 23 blocs de latrines publiques répartis sur neuf marchés, deux gares routières, un centre culturel, un cinéma et une mosquée ont été visités. En plus de ces établissements, les deux plus importants hôpitaux de Ouagadougou ont également été visités ainsi que deux marchés à Tenkodogo et Bittou (région Centre-Est).

1. Résultats issus des entretiens avec les gérants et employés des latrines / douches publiques

Comme il a déjà été expliqué précédemment, chaque section du questionnaire apporte des informations permettant de répondre aux questions ayant amené Hydroconseil à organiser cette étude. Cette première série de résultats apporte donc des informations concernant l'identité des gérants et employés des latrines publiques, les différents modes de gestion, les différentes technologies utilisées, les activités entourant la gestion de ces structures et enfin, des informations permettant une analyse des coûts afin de statuer sur la rentabilité de cette activité.

1. Exploitants et employés

1.1. Description de l'exploitant standard

Il fût assez délicat de rencontrer les exploitants des latrines / douches. En effet, la plupart emploient des personnes pour gérer au quotidien les infrastructures et de ce fait ne sont pas présents sur le site. Les exploitants de 14 latrines publiques ont été rencontrés. Leurs profils sont sensiblement les mêmes. Au vu des résultats, un profil type peut être esquissé.

Le plus souvent fils de cultivateurs ou d'éleveurs, le gestionnaire standard est un Burkinabé d'une cinquantaine d'années. N'ayant généralement jamais étudié, il a postulé pour ce travail il y a 7 ans. Même si les résultats sont homogènes, des nuances peuvent être apportées.

Tout d'abord, 85% des exploitants sont des hommes ce qui montre encore une fois leur domination dans les activités financières et de gestion.

La gestion des latrines publiques, comme beaucoup d'activités liées à l'assainissement dans les pays en développement, est négligée par les populations ayant été scolarisées. En effet, 75% des sondés n'ont jamais été à l'école. Cela ne signifie pas forcément qu'ils sont illettrés même si c'est le plus souvent le cas. Ceci peut expliquer en partie pourquoi aucune gestion rigoureuse n'a été constatée. Aucune comptabilité n'est tenue et aucune planification de budget n'est réalisée. La gestion est improvisée au jour le jour ce qui empêche toute anticipation de problèmes. De plus, ils ne sont pas sensibilisés aux règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Rares sont les employés dotés de protection pour effectuer le

nettoyage. Cela représente le premier point faible de la gestion des latrines / douches publiques au Burkina Faso.

Aucun exploitant rencontré ne faisait ce travail depuis plus de 10 ans. La durée moyenne dans ce métier est de 7 ans. Deux hypothèses peuvent être avancées : soit le métier n'est pas assez rentable ce qui les amène à changer d'activité, soit ce marché est récent. La majorité des installations n'ont pas plus de 10 ans ce qui ferait pencher pour la deuxième hypothèse. Cependant, l'analyse des coûts apportera plus d'informations quant à la rentabilité de cette activité et les deux hypothèses pourraient être validées.

Plus de la moitié des enquêtés (54%) ont parallèlement une autre activité. C'est essentiellement le cas au niveau des marchés où les gestionnaires sont souvent commerçants également. C'est en voyant les installations en construction sur leur marché qu'ils ont répondu à l'appel d'offres pour leur gestion. Le fait de cumuler deux professions est-il la conséquence d'une activité peu rentable, ou juste le résultat d'une opportunité de compléter ses revenus ? Encore une fois l'analyse des coûts éclaircira ce point.

Aucune réelle différence n'a été constatée suivant le type de lieu public (marchés, gares routières, lieux de cultes).

1.2. Description de l'employé standard

Les employés de 18 latrines publiques ont été interviewés. Comme pour les exploitants, un profil type peut être dessiné. Généralement fils d'agriculteurs, l'employé est un Burkinabé soit très jeune (autour de 20 ans), soit plus âgé (plus de 40 ans). Il n'a le plus souvent jamais étudié et est dans cette activité depuis environ 7 ans grâce à une connaissance qui l'a introduit dans cette profession.

Pour aller plus en avant dans les détails, 88% des employés sont des hommes. Comme cela a déjà été constaté au cours d'autres études en Afrique sur les métiers de l'assainissement tels que les vidangeurs ou les ramasseurs d'ordures ménagères, ce type de travaux est considéré comme dégradant et est majoritairement réalisé par des hommes. Comme dit précédemment, les travailleurs appartiennent à deux tranches d'âge. Soit les employés ont autour de 20 ans (le plus jeune en avait « officiellement » 17), soit ils sont âgés d'au moins 40 ans. 94% d'entre eux n'ont jamais été à l'école. Ils sont donc potentiellement illettrés et il semblerait qu'il soit délicat pour eux de tenir un cahier d'activité ou semblable support qui pourrait aider à la gestion.



Jeune employé des toilettes du marché de Bittou (Région Centre-Est). Notons qu'il s'agit de latrine VIP dont nous apercevons les deux tuyaux de ventilation de la fosse en PVC. Au centre, un baril d'eau utilisé pour le nettoyage des lieux.

Sur l'ensemble des sondés, 35% d'entre eux ont une autre activité. Le plus souvent, ceux travaillant dans les marchés possèdent également un petit commerce. Mais la nécessité de rester en permanence sur le site empêche la plupart d'entre eux d'avoir une activité parallèle. Mis à part deux employés effectuant ce métier depuis 1983, tous les autres employés sont dans cette activité depuis moins de 10 ans. La jeunesse des infrastructures ainsi que la pénibilité du travail pourraient expliquer cela.

Tableau 1 : Caractéristiques des exploitants et employés de latrines / douches publiques

Caractéristiques		Exploitants	Employés
Nationalité	Burkinabé	100 %	100 %
Genre	Homme	85 %	88 %
	Femme	15 %	12 %
Age		50 ans	36 ans
Secteur d'activité du père	Primaire	88 %	89 %
	Secondaire	13 %	0 %
	Tertiaire	0 %	11 %
	Sans activité	0 %	0 %
Secteur d'activité de la mère	Primaire	75 %	94 %
	Secondaire	13 %	0 %
	Tertiaire	0 %	0 %
	Sans activité	13 %	6 %
Etude	Pas d'étude	75 %	94 %
	Ecole primaire	13 %	6 %
	Collège	13 %	0 %
	Lycée	0 %	0 %
Années dans cette activité		7 ans	7 ans
Est-ce la seule activité?	Oui	46 %	65 %
	Non	54 %	35 %
Comment avez-vous obtenu cet emploi?	J'ai postulé	56 %	24 %
	J'ai été recruté	22 %	6 %
	Je connaissais quelqu'un déjà dans cette activité	11 %	65 %
	Autre	11 %	0 %

1.3. Principaux enseignements

Il y a deux principaux enseignements qui peuvent être tirés de ces premiers résultats :

- Il y a un manque flagrant de connaissance en matière de management, d'hygiène et de sécurité. La plupart des exploitants et employés n'ont jamais été à l'école. Il en résulte une gestion improvisée jour après jour, une absence de protection pour les employés et de savon pour les usagers.
- La raison pour laquelle la plupart des travailleurs ont une autre activité et sont dans cette profession depuis peu de temps pourrait s'expliquer soit par la pénibilité du

travail pour les employés, soit par le manque de rentabilité pour les gestionnaires. Cette activité est également jeune et peut être amenée à se développer. Ces remarques restent au stade d'hypothèse pour le moment et les prochains résultats permettront d'éclaircir cela.

2. Les différentes options de gestion rencontrées

Deux options ont été observées au Burkina Faso selon le statut du propriétaire du lieu public : soit le lieu appartient aux autorités publiques (marchés, gares routières), soit il appartient à des entités privées (cinéma, lieux de cultes).

2.1. L'implication des municipalités

A Ouagadougou, la majorité des latrines publiques appartiennent à la municipalité qui est impliquée de deux façons différentes : soit elle est directement propriétaire des installations, soit elle les possède indirectement à travers une régie autonome.

2.1.1. Implication directe de la municipalité

Les premières latrines publiques construites à Ouagadougou appartiennent directement à la ville. Six lieux publics ont été dotés de telles installations parmi lesquels les marchés de Bogodogo, de Yalgado et le marché aux cycles. Seuls les deux premiers cités ont toujours des latrines en activités. Les autres ont fermé leurs portes il y a plusieurs années de cela principalement en raison d'un manque de rentabilité ne permettant plus aux exploitants d'assumer les charges. Les installations ont été construites par la ville il y a 15 à 20 ans. La gestion a ensuite été confiée à des particuliers, généralement des commerçants nommés par l'Association des Commerçants du marché en question. Ils étaient en charge des opérations quotidiennes (nettoyage, approvisionnement en eau, gestion de la caisse) et des petites réparations comme les débouchages de tuyauterie ou les réparations de portes. La Municipalité était en charge des travaux majeurs. Chaque mois, l'exploitant était supposé payer un loyer selon le nombre de cabines et l'importance économique du site d'implantation. Le montant des loyers sensés être perçus par la Municipalité s'élevait à 120 000 F CFA (184 €) pour le marché de Bogodogo et 60 000 F CFA (92 €) pour le marché aux cycles. Cependant rien n'a été payé depuis plusieurs mois. De plus, ces latrines sont mal entretenues, et de ce fait sous-utilisées. Même si elles sont toujours en activité, toutes ces observations amènent à livrer un constat d'échec concernant la gestion qui peut être expliqué par plusieurs facteurs. Premièrement, la municipalité n'a aucun service réellement en charge de la supervision de la gestion des latrines publiques. Aucune information concernant la supervision n'a pu être récoltée, et les employés n'ont pas signalé avoir reçu la visite de superviseurs de la mairie. Le seul service rencontré qui soit en contact avec les gérants des latrines, est le service de régie des recettes de la Trésorerie Régionale de la Région Centre. La Municipalité a échoué dans sa mission de supervision. Consécutivement, les fonds nécessaires à l'entretien et à la restauration des ouvrages, provenant majoritairement des loyers, n'ont pu être mobilisés amenant à la dégradation de l'état des équipements. De plus, malgré le manque de rentabilité de cette activité, les loyers n'ont jamais été révisés. Etant dans l'incapacité d'assumer une telle charge financière, les gestionnaires ont cessé de payer les loyers entretenant ainsi ce cercle vicieux.

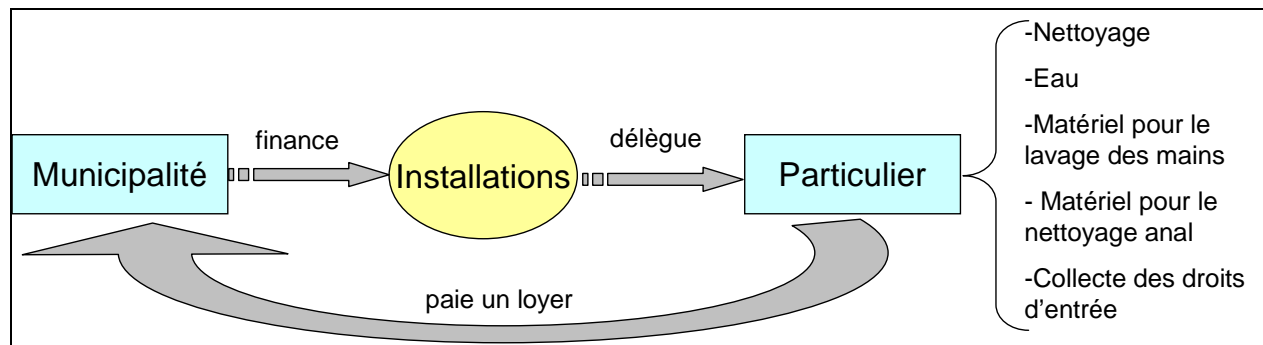


Figure 1: Gestion des latrines / douches publiques par la Municipalité

2.1.2. Implication indirecte de la municipalité

Il y a 10 ans, la ville de Ouagadougou a décidé de créer une institution publique en charge de la réhabilitation, de la délégation et de la supervision des équipements marchands de la ville tels que les marchés, les latrines publiques, les parkings et les gares routières. Cette institution, appelée Régie Autonome de Gestion des Equipements Marchands (RAGEM), possède une autonomie financière mais est supervisée par un Conseil d'Administration constitué de conseillers municipaux et de représentants des différentes professions concernées. Au cours des dix dernières années, la RAGEM a mené un programme de restauration de 13 lieux marchands parmi lesquels 9 ont été équipés de blocs de latrines publiques.

Pour gérer ces équipements, la RAGEM lance un appel d'offres. Jusqu'à aujourd'hui seul des particuliers y ont répondu. Aucune entreprise n'a été attirée par cette activité ou alors les appels d'offres sont faussés de telle sorte que ce soit des connaissances qui remportent les contrats. Les candidats doivent présenter des garanties financières et être en mesure de régler une caution correspondant généralement à deux mois de loyer. Le soumissionnaire retenu signe alors un contrat d'un an avec tacite reconduction. Officiellement le montant mensuel du loyer est proportionnel à l'importance économique du lieu où est implanté le bloc et varie entre 10 000 F CFA (15 €) et 50 000 F CFA (76 €). Le montant du loyer est proposé par le candidat à la gestion. De ce fait, il constitue le principal critère de sélection, la gestion étant déléguée au plus offrant. Cette pratique est courante au cours des processus d'appel d'offres pour les contrats de location ou d'affermage. Cependant, cela a pour effet pervers d'inciter les candidats à surestimer leurs capacités financières et à proposer des loyers qu'ils ne pourront assumer par la suite. A cela s'ajoute le fait qu'aucune rupture de contrat n'est réalisée en cas d'échec de la gestion (mauvais entretien, non paiement du loyer) de la part de l'exploitant.



Bloc latrines / douches publiques du marché de Zankare Yare. Ce bloc fait également office de borne fontaine.

La RAGEM a la responsabilité des réparations majeures et visite les installations tous les cinq ans afin d'évaluer la nécessité d'une restauration. Toutes les autres activités sont à la charge du gestionnaire, c'est-à-dire les opérations quotidiennes, la maintenance et la

collecte des frais auxquels sont soumis les utilisateurs. La RAGEM ne fournit pas d'électricité et tous les blocs de latrines ne sont pas raccordés au réseau d'eau potable malgré le fait qu'une majorité de Burkinabè utilisent de l'eau comme nettoyant anal. Le gestionnaire est libre d'embaucher des employés. En moyenne, deux employés s'occupent au quotidien des équipements. L'un reste à la caisse pendant que l'autre s'occupe du nettoyage et de l'approvisionnement en eau.

Chaque année, la RAGEM transfère un pourcentage de ses recettes, constituées des loyers des différents équipements marchands, directement dans le budget de la Municipalité. Le reliquat permet de financer les réhabilitations.

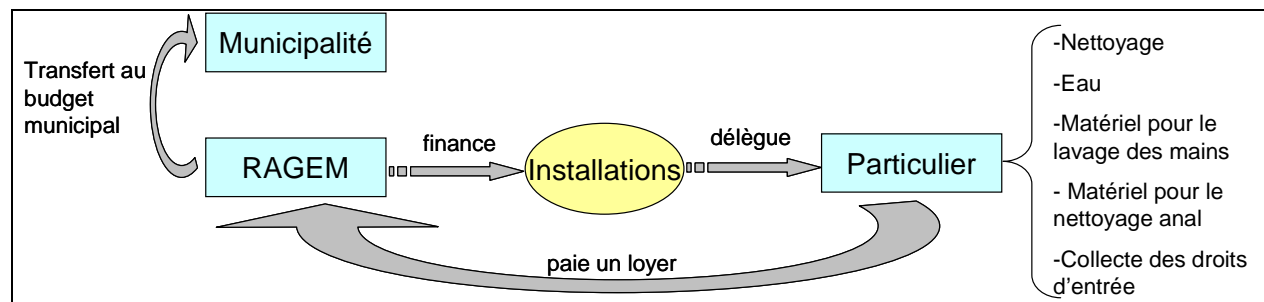


Figure 2: Gestion des latrines / douches publiques par la RAGEM

Dans l'ensemble, quelle que soit l'implication de la mairie, ces latrines publiques connaissent beaucoup de difficultés. Elles ne sont presque pas entretenues, vieillissent mal et l'étude sur la satisfaction des usagers montrera qu'elles ne correspondent pas à leurs attentes.

2.1.3. Cas de la région Centre-Est

Dans la région Centre-Est, les latrines publiques des marchés de Bittou et Tenkodogo sont supervisées directement par les municipalités et gérées par des particuliers qui paient un loyer mensuel. Leur gestion se fait donc selon le même modèle que les premières latrines publiques de Ouagadougou.

2.2. La gestion des latrines publiques sur les lieux appartenant à des privés

Des latrines payantes sont également construites dans des lieux qui ne sont pas à caractère marchand tels que les lieux de culte ou dans des lieux marchands strictement privés. A Ouagadougou différents lieux publics, en dehors des marchés, mettent à disposition du public des latrines. Plusieurs exemples sont décrits ci-dessous.

Au cinéma Nerwaya, des WC ont été construits en même temps que le reste du bâtiment. Un employé du cinéma s'en est vu confier la gestion. Il n'a pas signé de contrat et ne paie pas de loyer. Il ne paie aucune charge exceptée les produits d'entretien et du carburant pour le fonctionnement d'une pompe à eau. Il ne perçoit pas de salaire de la part de la direction du cinéma : son revenu est entièrement constitué par les entrées payées par les utilisateurs.

L'originalité rencontrée à la Mosquée du secteur 9 est que l'investissement initial pour la construction des blocs latrines et douches a été assumé à 70% par une ONG, à 20% par la Municipalité et à 10% par les fonds récoltés auprès des fidèles. L'eau est payée par la Mosquée, les autres charges étant de la responsabilité du gestionnaire qui s'occupe au quotidien des installations. Chaque mois il paie un loyer au Trésor des Mosquées, le reliquat constituant son salaire.



Latrines / douches publiques construites à la gare de l'Est par la société de transports de voyageurs SOGEBAF.

La RAGEM possède des latrines au niveau de la gare de l'Est. Il y a 7 ans, une compagnie de transports de voyageurs, la SOGEBAF, a décidé de construire ses propres latrines publiques au sein de la gare. La SOGEBAF a réalisé l'investissement initial et a confié la gestion à un employé à qui elle donne un salaire fixe. Il est à noter que la concurrence ainsi créée est défavorable à la RAGEM dont les latrines publiques sont peu utilisées au détriment de celles de la SOGEBAF.

Au niveau de l'hôpital Yalgado, la plus grande

formation sanitaire de Ouagadougou, les 11 blocs de latrines ont été construits par l'hôpital et la gestion confiée à des particuliers. Sur ce qui est récolté chaque mois, seul 1/3 des fonds revient au gérant, les 2/3 étant pour l'hôpital et servant officiellement à payer les charges telles que l'eau, l'électricité et les produits d'entretien.

Enfin, à l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle, un nouveau système a été mis en place cette année. Lors de chaque admission, les patients doivent payer 200 F CFA (0,30 €) quelle que soit la durée du séjour. Cette contribution donne droit aux patients et à leurs visiteurs d'utiliser les latrines et les douches autant qu'ils le souhaitent. La société de nettoyage en charge des locaux nettoie aussi les latrines. Un employé est tout de même présent pour le nettoyage et petites réparations en cours de journée.

Il n'y a donc pas de modèle de gestion précis suivi. Chaque établissement s'organise à sa façon. Néanmoins quelques similitudes sont constatées. En règle générale, l'entité privée finance la construction des installations, puis délègue sa gestion soit à un particulier, soit à un employé qui travaillait déjà pour cette entité par le passé. Les exploitants gèrent au quotidien les infrastructures et n'emploient donc personne. Généralement, seul l'achat des produits d'entretien est à leur charge. Leur salaire est soit constitué par la caisse, soit versé par l'entité privée en échange de la caisse.

2.3. Principaux enseignements

Les différences de gestion résident surtout dans l'identité de l'investisseur initial et les charges assumées par le gérant des latrines publiques. Dans l'ensemble, les installations sont mal entretenues, sales et vieillissent prématurément. Un manque flagrant de supervision est constaté dans l'ensemble des cas et la volonté de réduire au maximum les coûts semble pousser les exploitants à ne pas investir dans l'entretien. Concernant la RAGEM, le problème de l'entretien provient vraisemblablement du fait que les exploitants n'ont aucune pression et que jusqu'à maintenant aucun contrat n'a été rompu pour manque de propreté. Il semble que la RAGEM n'investisse pas ses propres fonds et n'ait donc pas d'obligation d'amortissement. Elle ne ressent donc pas le besoin de faire pression sur les exploitants pour récupérer les loyers et entretenir les installations.

On constate également qu'en règle générale les latrines publiques aux mains des entités privées sont en meilleur état que les latrines publiques sous la supervision de la mairie ou de la RAGEM.

Tableau 2: Caractéristiques des différents systèmes de gestion de latrines / douches publiques

		Toilettes publiques de la RAGEM	Toilettes publiques de la Mairie	Cinema Nerwaya	Mosquée Secteur 9	Toilettes de la SOGEBAF
Durée du contrat		1 an (renouvelable chaque année)	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée
Répartition des tâches	Investissement initial	RAGEM	Municipalité	Cinema Nerwaya	ONG (70%), Municipalité (20%) et Mosquée(10%)	SOGEBAF
	Propriétaire des installations	RAGEM	Municipalité	Cinema Nerwaya	Mosquée	SOGEBAF
	Operation et Maintenance	Particulier	Particulier	Particulier	Particulier	Particulier
	Restauration des installations	RAGEM	Municipalité	Cinema Nerwaya	Mosquée	SOGEBAF
Paiement de l'employé		Frais d'entrée	Frais d'entrée	Frais d'entrée	Frais d'entrée	Salaires payés par SOGEBAF
L'opérateur paie un loyer		Oui	Oui	Non	Oui	Non
Charges assumées par l'opérateur		Eau, vidange, matériel de nettoyage	Eau, vidange, matériel de nettoyage	Matériel de nettoyage	Matériel de nettoyage	Eau, vidange, matériel de nettoyage
Technologie		Latrines VIP ou toilettes à chasse d'eau	Latrines VIP	Toilettes à chasse d'eau	Latrines VIP	Latrines VIP
Tarif (FCFA)		25	25	50	25	25
Qualité du service et de la maintenance		Très mauvaise - mauvaise	Mauvaise	Bonne	Satisfaisante	Satisfaisante

Il convient aussi de s'intéresser de plus près aux choix technologiques et aux opérations quotidiennes réalisées par les employés.

3. Options technologiques et opérations quotidiennes

3.1. Choix technologiques retenus et dispositifs complémentaires d'assainissement et d'hygiène

La RAGEM a l'habitude d'installer un à deux blocs de latrines / douches selon l'activité du lieu public concerné. Les 13 blocs de la RAGEM sont constitués de 2 à 10 latrines, et parmi ces 13 blocs, 9 comprennent également une ou deux douches. Les latrines sont soit des latrines VIP (Ventilated Improved Pit latrine), c'est-à-dire des latrines sèches avec un tuyau de ventilation sortant de la fosse afin d'éliminer les odeurs et de réduire la présence d'insectes, soit des latrines à chasse d'eau qui pour la majorité possèdent une dalle dite « à la turque » (dalle en faïence avec repose pieds). Quelle que soit la technologie privilégiée, la très grande majorité des usagers utilisent les latrines de la même façon, c'est-à-dire en utilisant de l'eau comme nettoyant anal. Les latrines VIP, sensées être « sèches », ne sont donc pas utilisées comme elles le devraient. Sur les six blocs de latrines VIP visités, un seul utilise des doubles fosses pour chaque. Le principe de la double fosse consiste à faire fonctionner alternativement deux fosses pour une même cabine. La première fosse est remplie pendant que l'autre est hors d'usage. Une fois remplie, la fosse est bouchée, et la seconde est mise en service. Les excréments de la première fosse reposent ainsi au minimum une année, durée nécessaire pour s'assurer que les éléments pathogènes (bactéries, parasites et virus) soient éliminés. Ceci est sensé permettre aux boues de sécher : la

manipulation en devient moins risquée et la réutilisation pour l'agriculture est possible. Cependant aucune filière de revalorisation n'existe ce qui met en doute la pertinence d'une telle technologie, surtout lorsqu'on travaille en milieu urbain. Concernant les latrines à chasse d'eau, il a été constaté que dans cinq blocs sur six, les chasses d'eau étaient cassées. Les excréta sont donc évacués soit par les employés qui utilisent alors un jet d'eau, soit par les usagers eux-mêmes grâce à des récipients remplis d'eau. Comme la majorité des Burkinabés utilisent de l'eau pour le nettoyage anal, ces latrines sont donc utilisées comme des latrines à chasse d'eau manuelle (TCM). Mais contrairement aux TCM, les latrines à chasse d'eau ont un réseau de tuyauterie qui est régulièrement amené à se boucher. Selon le directeur de la RAGEM, le choix technologique a été fait par des consultants qui n'ont pas réellement demandé l'opinion des futurs utilisateurs. Il est en tout cas avéré qu'ils n'ont pas anticipé les contraintes d'utilisation et les difficultés de maintenance.



Ancienne toilette à chasse d'eau avec dalle « à la turque », dont les tuyaux ont été arrachés. Elle est désormais utilisée comme une Toilette à Chasse d'eau Manuelle (TCM). En bas à gauche un bouilloire en plastique servant au nettoyage anal. (marché de Zankare Yare)

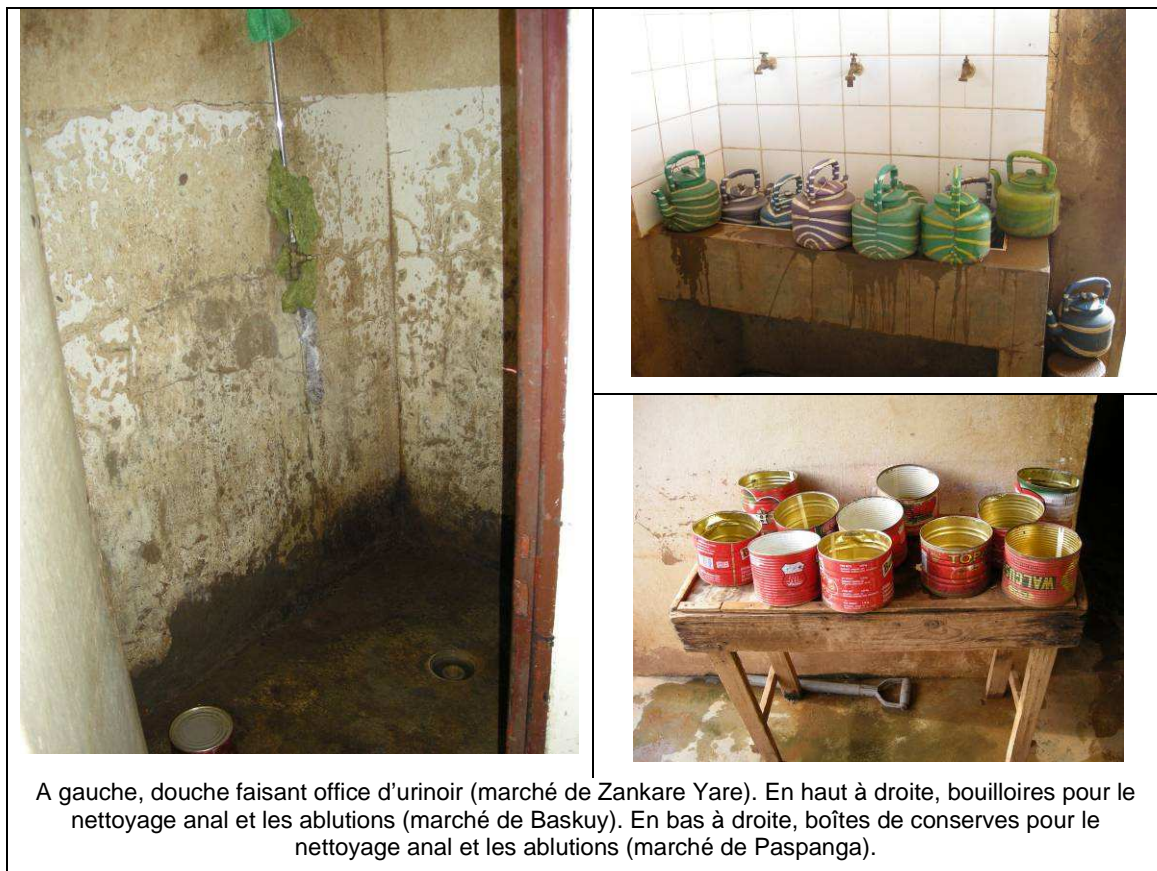


Intérieur d'une cabine VIP dont la dalle est carrelée. Notons au fond à droite la conduite permettant l'aération de la fosse. (marché de Baskuy)

Certaines observations ont été faites sur les autres services proposés par ces blocs :

- Seuls deux blocs ont de réels urinoirs de type pissotières. Comme nous le verront plus tard, certains blocs possèdent des douches. Celles-ci font le plus souvent office d'urinoirs que de douches. En effet, aucune personne n'a été observée s'y douchant. Cela remet en doute la pertinence de la construction des douches.
- Malgré leur important besoin en eau, seuls neuf blocs ont une connexion au réseau d'eau. Dans les autres cas, les employés sont obligés de s'approvisionner plus ou moins loin. Sur les marchés il existe généralement un point d'eau accessible à tous les commerçants.
- Seul un bloc possède l'électricité. Ceci peut poser un problème lorsque les cabines ne sont pas naturellement éclairées. Une cabine mal éclairée sera salie plus rapidement.

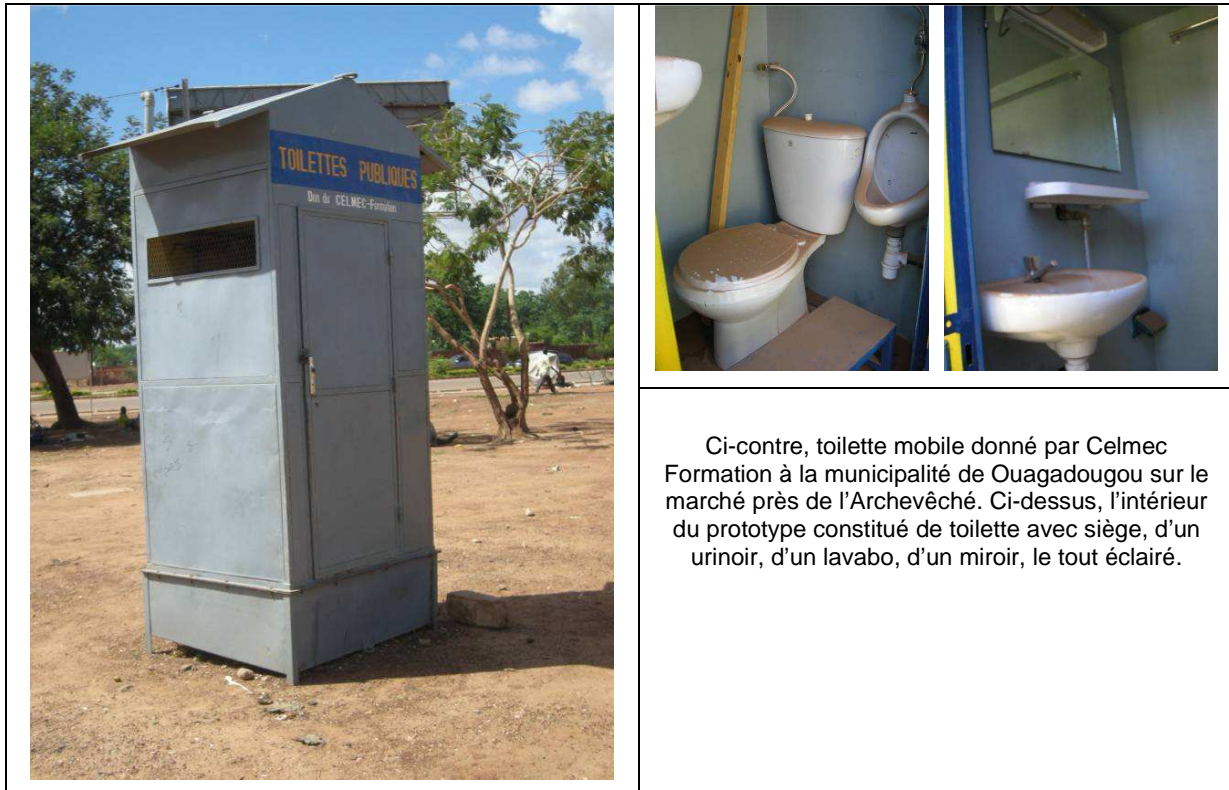
Enfin, chaque bloc de latrines financé par la RAGEM coûte entre 8 et 10 millions de F CFA. Cela représente entre 12 000 et 15 000 €.



Concernant les autres latrines publiques, exceptées les latrines du cinéma Nerwaya qui possède des latrines à chasse d'eau avec siège, les autres lieux publics possèdent des latrines VIP ou traditionnelles. La Mosquée du secteur 9 offre un bloc de 12 douches pour permettre aux fidèles de faire leurs ablutions avant les prières. Cependant, comme dans la majorité des cas, les douches sont utilisées comme urinoirs. Il y a également des installations spécifiques pour le nettoyage des pieds et des mains.

Il existe un cas particulier sur Ouagadougou. Celmec est une entreprise qui organise des formations professionnelles, et travaille dans le domaine de l'innovation technologique. Elle a à son actif la conception de nouveaux modèles de lave-mains et de filtres par exemple. Il y a quelques années, Celmec a mis au point des latrines publiques mobiles. Il s'agit d'une cabine en métal comprenant une latrine à chasse d'eau avec un siège, un urinoir et un lavabo. A son sommet la cabine a un réservoir d'eau de 250 L et un réservoir pour recueillir les eaux usées de 450 L à sa base. En 2007, Celmec a offert une cabine de la sorte à la Municipalité qui l'a installé sur le marché situé entre l'Archevêché et l'aéroport. Toutefois après trois mois d'exploitation la cabine a dû fermer. Le réservoir d'eau usée était plein et trop peu de fonds avaient été récoltés pour payer sa vidange. Un réservoir trop petit et une mauvaise gestion de la caisse (l'employé n'était pas toujours présent pour faire payer les usagers) ont conduit à cette fermeture. Pour résoudre ce problème Celmec propose d'enterrer à côté de la cabine un réservoir plus grand pouvant accueillir de 3 000 à 7 000 L rendant ainsi les latrines beaucoup moins mobiles. Cette technologie semble plus appropriée pour les événements tels que les concerts et les matchs de football plutôt que pour les marchés. De plus, le siège a été rapidement remplacé par une dalle « turque », plus proche

des habitudes des Burkinabè. Celmec serait néanmoins en négociation avec la Municipalité pour installer ce type de cabine le long des grands axes routiers de la ville. Une cabine coûte 850 000 F CFA (1 300 €).



Ci-contre, toilette mobile donné par Celmec Formation à la municipalité de Ouagadougou sur le marché près de l'Archevêché. Ci-dessus, l'intérieur du prototype constitué de toilette avec siège, d'un urinoir, d'un lavabo, d'un miroir, le tout éclairé.

Un fait révélateur du manque d'étude préalable à la construction d'infrastructures d'assainissement a été observé à l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle. En effet, deux blocs de latrines ont vu leur système de chasse d'eau condamné à la suite de pannes à répétition. L'un des blocs a été transformé en latrines VIP (les dalles « turques » ont été remplacées par une dalle traditionnelle) et l'autre en TCM. En plus des pannes de chasse d'eau, ces ouvrages connaissaient de fréquents bouchages de la tuyauterie dus au fait que les patients jetaient du matériel de soin médical dans les latrines.

Au vu de ces exemples, il semble que les latrines à chasse d'eau ne soient pas adaptées au contexte burkinabè. Comme la majorité des Burkinabè utilisent l'eau comme nettoyant anal, les TCM semblent être la meilleure alternative. De plus, les douches sont essentiellement utilisées comme urinoir. Etait-il donc toujours utile de construire des douches ? Une généralisation des pissotières pourrait en revanche être envisagée.

3.2. Activités et opérations quotidiennes

3.2.1. Horaires d'ouverture et fréquentation

Habituellement les latrines publiques sont ouvertes de 7h du matin jusqu'à 17 ou 18h. Les latrines de la mosquée sont ouvertes de la première à la dernière prière donc de 4h du matin jusqu'à 21h. Les latrines du cinéma adaptent aussi leurs horaires en fonction des séances proposées au public (entre 10h du matin et 1h). Beaucoup d'employés ont signalé un pic d'activité avant la prière du début d'après-midi, surtout dans les marchés. Les fidèles qui ne peuvent rentrer chez eux réalisent leurs ablutions dans les latrines publiques ce qui amène à une augmentation de la consommation d'eau. La fréquentation des latrines dépend

essentiellement de l'importance de l'activité économique du lieu public considéré. En moyenne, un bloc accueille 170 personnes par jour soit 42 par cabine. Il est communément admis qu'une cabine ne doit pas accueillir plus de 100 personnes par jour. Cependant, certains lieux publics comme le marché de Zankare ou le centre culturel reçoivent respectivement 150 et 112 usagers par cabine chaque jour.

3.2.2. Tarification et volonté de payer

Le principal problème qui ressort de ces enquêtes est le fait que nombre d'utilisateurs refusent de payer. Selon les employés chargés de contrôler les entrées, en moyenne 35% des usagers ne paient pas. Ce phénomène est courant dès lors que des infrastructures publiques sont impliquées. Une des principales raisons est le manque de sentiment d'appropriation. Dans la pensée commune, les latrines appartiennent à tout le monde et donc au final à personne. Les usagers ne se sentent pas concernés par l'entretien, ou du moins la préservation d'infrastructures qu'ils ne considèrent pas comme étant les leurs. Cet état d'esprit n'est pas spécifique au Burkina Faso et se retrouve dans n'importe quel pays. Dans leur esprit, tout argent donné aux latrines publiques va dans les caisses de la Municipalité. Sans argent, l'entretien n'est pas possible, et si les latrines sont mal entretenues, les usagers auront encore moins envie de payer : c'est un cercle vicieux. Le tarif en vigueur est généralement de 25 F CFA (0,40 €) soit le prix d'une cigarette ce qui ne représente pas un coût exorbitant, beaucoup d'hommes fumant. L'autre enseignement de cette étude est que sur les marchés, les utilisateurs sont principalement les commerçants eux-mêmes, tandis que dans les cinémas, les mosquées et les gares, la majorité des usagers sont les visiteurs (clients, fidèles, voyageurs). Il n'y a pas de réelles différences concernant le sexe. A la fois hommes et femmes utilisent les latrines.

3.2.3. Hygiène et nettoyage

Comme il a été dit précédemment, l'employé tient la caisse, entretient le bloc et fournit le matériel dont les usagers auraient besoin. Même si tous les employés fournissent du matériel pour le nettoyage (de l'eau), un seul bloc proposant du savon pour le nettoyage des mains a été trouvé. La volonté de limiter les dépenses et le manque flagrant de connaissances en matière d'hygiène peuvent expliquer cela.

Les installations sont nettoyées en moyenne deux fois par jour, généralement le matin et avant la fermeture le soir. Rares sont les employés ayant à leur disposition du matériel de protection (gants, blouse, bottes) lors du nettoyage ce qui montre encore une fois le manque de considération pour les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. En général, les blocs sont sales et sentent mauvais. Nettoyer les latrines deux fois dans la journée, lorsqu'on accueille 150 usagers par cabine, n'est clairement pas suffisant surtout lorsque des paramètres tels que le manque de luminosité amène à une détérioration de la propreté plutôt rapide. Ce problème d'entretien peut également s'expliquer par un nivellement par le bas de l'entretien. L'ensemble des toilettes sont sales donc pourquoi faire des efforts pour les rendre plus propres. Il peut aussi être expliqué par une tolérance à la saleté plus grande de la part des usagers à laquelle participe le phénomène de nivellement par le bas.

La fréquence de la vidange dépend du nombre d'utilisateurs et du volume des fosses. En moyenne, les blocs sont vidangés 1,5 fois par mois soit 0,3 fois par mois et par cabine ou 0,01 fois par mois, par cabine et par usager. Cependant une interprétation est difficile puisqu'il nous a été impossible d'obtenir des informations précises sur le volume des fosses. Il est à noter que les vidanges sont toujours faites par des professionnels équipés de camions spécialement aménagés.

Même si certains blocs sont surexploités, dans l'ensemble les latrines publiques sont en nombre suffisant pour répondre à la demande. Le refus de payer est le principal problème que rencontrent les exploitants et employés. Etant donné que la majorité des usagers travaillent à proximité des blocs latrines, des actions de sensibilisation pourraient être

facilement mises au point. La faible qualité des services proposés renforcent ce refus de payer. Un effort est également à faire à ce niveau là.

4. Analyse des coûts

Plusieurs données ont été récoltées telles que les revenus journaliers, le loyer et les montants des différentes dépenses (eau, électricité, vidanges, salaires et autres). Etant donné que ni les employés ni les exploitants ne tiennent de comptabilité, il a été difficile de collecter des données précises. De plus, aucun budget n'est planifié, la gestion est faite au jour le jour sans anticipation. Donc les résultats dépendent de ce que les exploitants et employés ont dit. Certains d'entre eux n'ont pas d'idées exactes sur ce qu'ils gagnent ou dépensent. Certains surestiment les dépenses, sous-estiment les revenus ou les deux à la fois, que ce soit volontairement ou pas. C'est pourquoi, sur les 18 comptes reconstitués, trois présentent un déficit. Or il est évident que si cette activité ne rapportait pas d'argent, l'exploitant aurait déjà fermé le bloc. On peut donc supposer que certaines données récoltées seraient à réajuster. En tout cas, le chiffre d'affaire total de cette activité sur Ouagadougou a été estimé à près de 40 500 000 F CFA soit près de 62 000 € par an.

Les résultats sont à prendre avec précaution même si des tendances se dégagent.

4.1. Comparaison des bénéfices selon le propriétaire des installations

Il est particulièrement intéressant de comparer les bénéfices réalisés en fonction du mode de gestion. Les latrines financées par la RAGEM sont celles dont la gestion est la mieux structurée. Il est donc intéressant de comparer leurs bénéfices avec ceux réalisés par les blocs dont la gestion est plus aléatoire. Le bénéfice dépend de la fréquentation qui dépend elle aussi de l'activité économique du lieu public, de sa localisation et de la qualité des services proposés. La volonté des usagers à payer joue aussi un rôle important.

Le bénéfice moyen annuel réalisé par les exploitants des blocs propriétés de la RAGEM tourne autour de 710 000 F CFA (plus de 1 000 €). Chaque bloc n'est géré que par un seul exploitant. Le bénéfice n'étant donc pas partagé, il constitue le revenu de l'exploitant. Ainsi, le revenu moyen annuel des exploitants est plus important que le revenu médian annuel à Ouagadougou estimé à 480 000 F CFA (730 €). De grandes disparités existent tout de même. Ainsi, certains blocs font des bénéfices allant de 1 à 3 millions de F CFA (entre 1 500 € et 4600 €). C'est le cas des marchés de Zankare Yare (3 140 000 FCFA = 4 800 €), de Waogdg Naab Yaar (1 750 000 F CFA = 2 700 €) et de Baskuy (1 300 000 F CFA = 2 000 €). Ces marchés sont probablement les plus rentables car ils sont placés en des lieux stratégiques, près des grands axes, en centre ville, et bénéficient de la fermeture du marché central en reconstruction après un incendie. Au contraire, d'autres blocs connaissent de sévères difficultés. Celui du marché de Paga La Yiri, probablement le plus sale visité, ne réalise qu'un bénéfice de 41 500 F CFA (63 €). Le marché de Paspanga est quant à lui situé dans un quartier isolé. De ce fait toutes les boutiques ne sont pas occupées et par conséquent les latrines ne sont que très peu rentables. Annuellement, le bénéfice est de 136 000 F CFA (210 €). Cela montre l'importance de la localisation, de la propreté et de l'activité économique du lieu public.

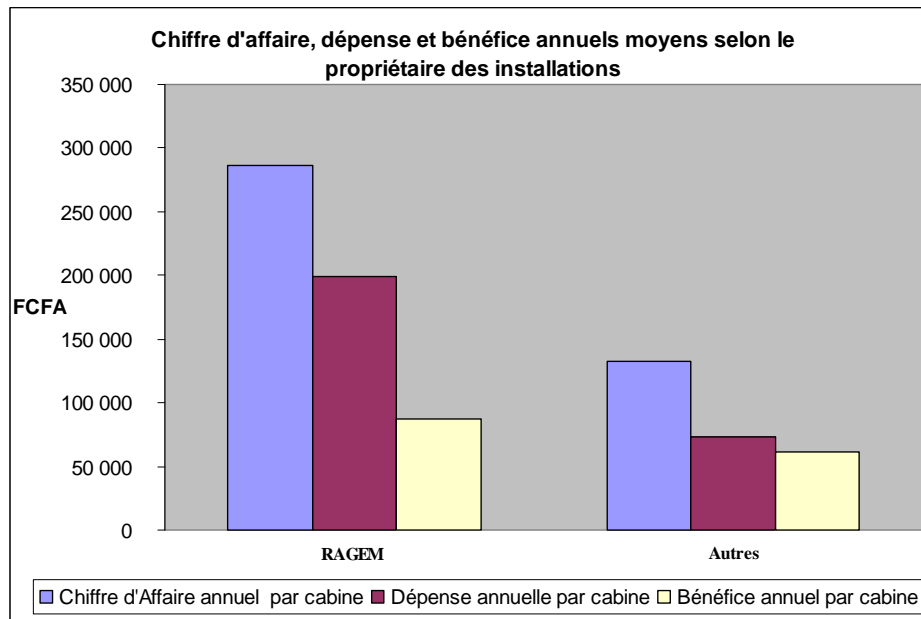


Figure 3: Comparaison des chiffres d'affaires, dépenses et bénéfices entre les installations supervisées par la RAGEM et les autres

Dans le même temps, le revenu annuel moyen des autres latrines est de 550 000 F CFA (840 €). Comme pour les blocs détenus par la RAGEM, des disparités ont pu être observées. Alors que le cinéma réalise un bénéfice annuel de 1 500 000 F CFA (2 300 €), le bloc possédé par la société de transport SOGEBAF réalise un bénéfice annuel de 260 000 F CFA (400 €), ce qui est plus que son concurrent direct de la gare de l'Est (la RAGEM) qui a présenté des comptes négatifs.

Dans la région Centre-Est, les latrines publiques du marché de Bittou réalisent un bénéfice supérieur à celles du marché de Tenkodogo qui est pourtant une plus grande ville. Cela s'explique probablement par la situation géographique de Bittou, situé à quelques kilomètres du Ghana le long d'une route fortement empruntée par les transporteurs de marchandises. Encore une fois l'emplacement stratégique fait la différence.

La différence de bénéfice réalisé en fonction du propriétaire des infrastructures n'est donc pas flagrante. En règle générale, cette activité peut être rentable. Néanmoins de nombreuses disparités existent et certains exploitants se retrouvent en situation délicate. Ces résultats montrent aussi l'importance de l'emplacement et de la propreté dans la réussite d'un tel projet.

4.2. Comparaison des bénéfices selon le type de latrine construite

Parmi les blocs qui sont la propriété de la RAGEM, il est possible de comparer les bénéfices réalisés entre les blocs abritant des latrines VIP et les blocs abritant des latrines à chasse d'eau le plus souvent cassées. Encore une fois, les bénéfices dépendent fortement de la fréquentation et de la localisation mais une tendance se dessine clairement. Les bénéfices moyens annuels des latrines à chasse d'eau sont le double de ceux réalisés par les latrines VIP. Un bloc de latrines VIP rapporte en moyenne 423 000 F CFA (650 €) par an alors qu'un bloc de latrines à chasse d'eau rapporte autour de 878 000 F CFA (1 350 €). Si nous comparons les profits annuels moyens par cabine, une cabine VIP rapporte 65 500 F CFA (100 €) à son gérant alors qu'une cabine à chasse d'eau lui rapporte en moyenne 160 000 F CFA (245 €). Il semblerait que les toilettes à chasse d'eau soient installées dans les marchés à plus fort potentiel économique mais il n'est pas certain que la RAGEM ait été jusqu'à ce point de réflexion. Comme nous l'avons vu précédemment, quel que soit le type de latrine

installé, les Burkinabés les utilisent de la même façon, c'est-à-dire en utilisant de l'eau comme nettoyant anal. La différence de bénéfice peut donc s'expliquer par la différence d'activité autour du bloc et par la préférence des usagers pour les dalles « à la turque » en céramique, plus facilement nettoyables que les dalles traditionnelles et par conséquent plus hygiéniques. Il semble, après toutes ces constatations, que l'installation de TCM aurait été plus judicieuse car adaptée au comportement des usagers et moins chère à construire et entretenir que des latrines à chasse d'eau.

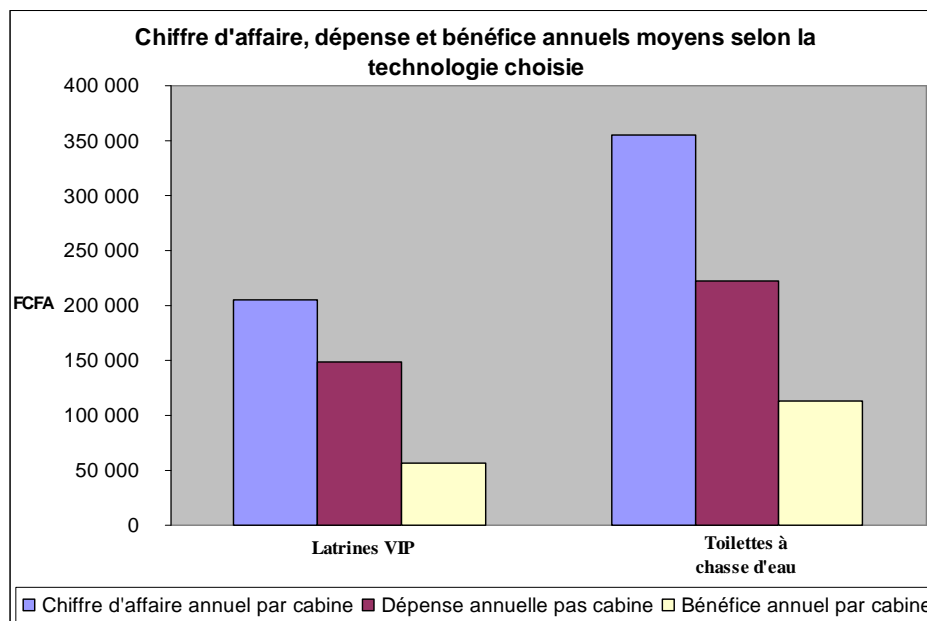


Figure 4: Comparaison des chiffres d'affaires, dépenses et bénéfices entre les installations suivant la technologie retenue

4.3. Répartition des dépenses selon le propriétaire des blocs

Il est aussi intéressant d'étudier la répartition des dépenses selon les différentes activités et charges (nettoyage, vidange, salaire et eau). Cette répartition peut être comparée selon le modèle de gestion et donc, comme nous l'avons vu, selon le propriétaire des installations.

Concernant les latrines appartenant à la RAGEM, en moyenne 5% du chiffre d'affaire vont à l'achat de produit pour le nettoyage des blocs, 25% à la vidange des fosses, 16% à l'achat d'eau et 23% au loyer payé à la RAGEM.

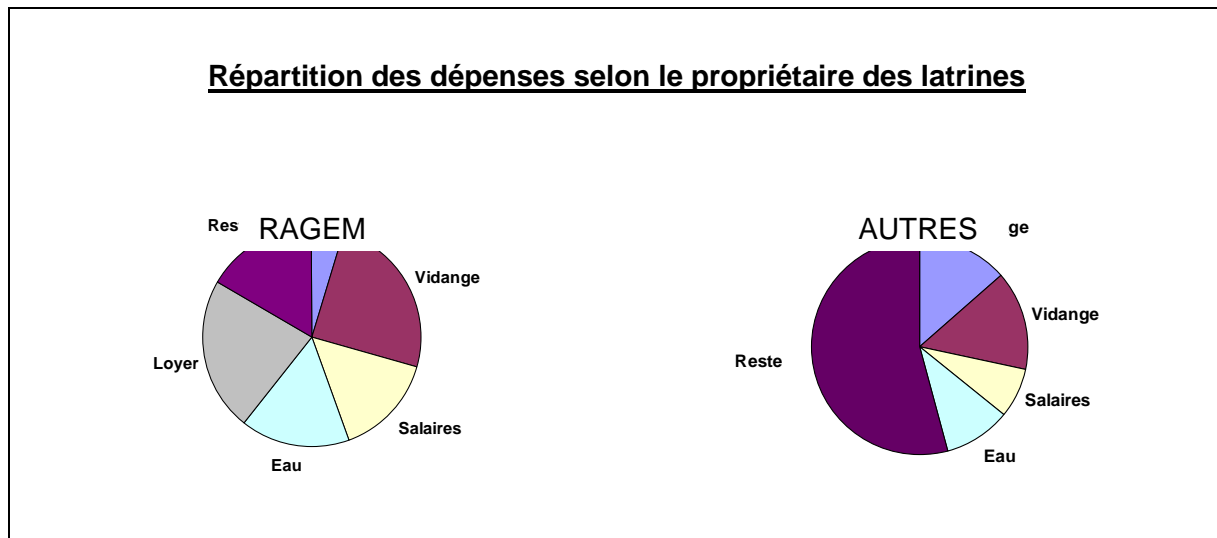


Figure 5: Comparaison de la répartition des dépenses entre les différents modes de gestion

Parmi les latrines possédées par la RAGEM, de grandes disparités ont été constatées. Comme le montant des loyers a été fixé par les candidats à la gestion des blocs durant le processus d'appel d'offres sans réellement tenir compte de l'importance économique du lieu d'implantation, le loyer représente une faible part des chiffres d'affaire pour les lieux publics économiquement actifs (5% pour le marché de Zankare et 10% pour celui de Baskuy) et une importante proportion du chiffre d'affaire pour les lieux publics en difficulté financière (57% pour la gare de l'Est et 47% pour le marché de Paga La Yiri). Ce système présente ses limites. Dans les lieux publics en difficultés, il est plus que probable que tous les loyers ne soient pas payés. Si les blocs doivent être confiés aux plus offrants, une supervision accrue et une stricte application des termes de rupture de contrat doivent être respectées.

Concernant les autres latrines, 14% du chiffre d'affaire vont au nettoyage, 15% à la vidange, 8% aux salaires et 10% à l'achat de l'eau. La proportion du chiffre d'affaire constituant le bénéfice est bien moins important dans le cas des latrines appartenant à la RAGEM. Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que la plupart des exploitants de latrines appartenant à des privés ne paient pas de loyer. De plus, l'eau du réseau et les prestations de vidange sont le plus souvent payées par ces propriétaires privés et la majorité des exploitants s'occupent eux-mêmes de la gestion au quotidien, et n'emploient donc personne, ce qui réduit considérablement la proportion du chiffre d'affaire allant aux salaires. En conséquence, la proportion du chiffre d'affaire allant au paiement des charges est bien plus importante dans le cas des latrines de la RAGEM que dans les autres. Il semblerait aussi que les exploitants des latrines de la RAGEM soient plus enclins à économiser sur les dépenses de nettoyage.

Si les données collectées auprès des exploitants et employés sont correctes, le salaire moyen d'un employé est de 14 600 F CFA (22 €) par mois ce qui est moins que le prix (au 2^{ème} trimestre 2008) d'un sac de riz de 50 Kg (20 000 F CFA = 30 €). Cependant il faut rester prudent car l'argent reste un sujet tabou et les employés, comme les exploitants, ont tendance à donner des chiffres en-dessous de la réalité.

4.4. Répartition des dépenses selon le type de latrine construite

Il est aussi possible de comparer la répartition des dépenses en fonction de la technologie utilisée afin de déterminer si oui ou non le modèle choisi a une incidence sur la proportion de chiffre d'affaire allant au nettoyage ou aux vidanges par exemple.

Alors que la vidange représente un tiers du chiffre d'affaire de l'exploitant dans le cas des blocs VIP, elle n'en représente que 18% dans le cas des latrines à chasse d'eau. Les latrines VIP sont conçues pour une utilisation dite « sèche » alors que les toilettes à chasse d'eau ont des fosses dimensionnées pour accueillir à chaque utilisation au moins 10 L d'eau. En réalité, une fois la chasse d'eau détériorée, 1 à 2 L sont utilisées avec l'usage de bouilloires ou de boîtes de conserve. En conséquence, les fosses se retrouvent surdimensionnées. Encore une fois, les latrines à chasse d'eau semblent être plus adaptées au contexte burkinabè que les latrines VIP malgré les problèmes de bouchage de tuyauterie qu'elles peuvent rencontrer.

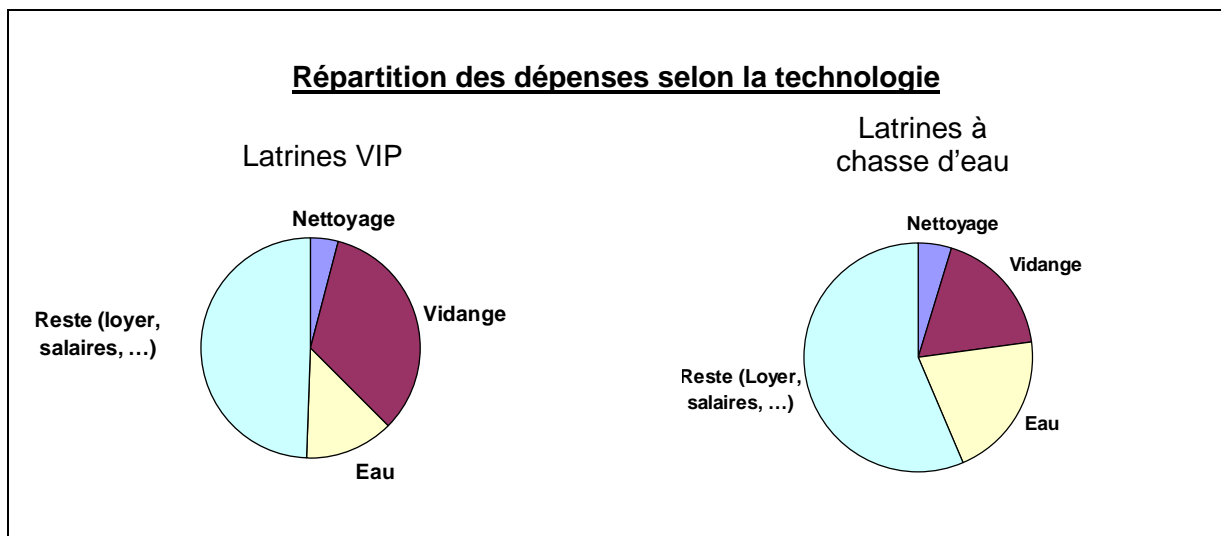


Figure 6: Comparaison de la répartition des dépenses selon le type de latrines installées

4.5. Importance du marché des latrines publiques pour la RAGEM

Chaque personne travaillant dans un lieu public appartenant à la RAGEM doit payer un loyer. C'est le cas des commerçants, des gérants de parkings et des gérants de latrines publiques. En 2007, la RAGEM a collecté 431 720 400 F CFA (plus de 660 000 €) par le biais de ces loyers. Sur ce montant, les latrines publiques ont rapportées 5 400 000 F CFA (8 300 €) ce qui ne représente que 1,25% des recettes totales. Il est donc difficile pour les latrines publiques de constituer une priorité.

4.6. Principaux enseignements

La principale conclusion de cette étude est que cette activité peut être rentable, mais que cette rentabilité est hautement dépendante de facteurs tels que la localisation, l'importance économique du lieu public, la propreté et la technologie employée. En effet, une fréquence de vidange plus élevée a été constatée pour les latrines VIP entraînant une augmentation des coûts de gestion. De plus, un véritable problème réside dans le fait que le montant du loyer soit fixé par le candidat à la gestion des infrastructures et que la supervision de la RAGEM soit inefficace et sans conséquence. Enfin, les employés sont clairement sous-payés et, étant donné les nuisances supportées et les bénéfices réalisés par certains blocs, devraient être augmentés.

L'étude de la satisfaction des usagers complétera ces conclusions.

2. Résultats issus du questionnaire destiné aux usagers des latrines / douches publiques

Ce questionnaire constitue le cœur de l'étude de satisfaction réalisée auprès des usagers. Il est impératif de leur demander leurs avis si l'on veut améliorer de façon durable la qualité des services proposés. Trop de projets ont été menés sans avoir le point de vue des principaux bénéficiaires. Les résultats suivants complètent les conclusions précédemment tirées et en amènent de nouvelles.

1. Caractéristiques des enquêtés

Les sondés ont été interviewés sur 12 lieux publics dont neuf marchés, deux gares routières et un centre culturel. 115 usagers ont répondu à cette enquête dont 64% d'hommes et 36% de femmes. Toutes les personnes rencontrées travaillaient à proximité des latrines publiques. 34% habitent à plus d'une heure de marche de leur lieu de travail et le temps moyen mis pour aller du foyer au lieu de travail est de 40 minutes à pieds. Si l'on exclue les déplacements motorisés et le soulagement en plein air, on peut faire l'hypothèse que les latrines publiques représentent la seule alternative en matière d'assainissement pour ces travailleurs au cours de la journée. Il est à noter qu'aucun utilisateur de douche n'a été trouvé, peut-être du fait que l'enquête s'est déroulée durant la saison la moins chaude. Les personnes interrogées possédaient des douches chez eux. Ils ne sentent pas le besoin de se laver dans la journée et attendent le soir ou le matin avant d'aller travailler, sauf en cas de grosse chaleur. La question de la pertinence de la construction des douches est donc posée.

2. Appréciation globale des usagers

Il a été tout d'abord demandé aux usagers de donner une note globale aux services qui leur sont proposés. La note moyenne donnée est de 4,4 sur 10 ce qui montre que globalement les clients ne sont pas satisfaits. Les femmes notent plus sévèrement que les hommes ce qui peut éventuellement être expliqué par le fait qu'elles soient plus sensibles au manque de propreté. Les nuisances semblent plus affecter les femmes que les hommes pour qui il est plus facile de se soulager en plein air.

3. Facteurs les plus importants aux yeux des usagers

Il a été ensuite demandé aux usagers de citer les trois plus importants facteurs lorsqu'il s'agit de latrines publiques. Ils avaient le choix entre l'intimité, la propreté, le confort (position, luminosité, accès), le matériel pour le nettoyage anal, le matériel pour le nettoyage des mains, le tarif, les horaires d'ouverture et le temps d'attente. La propreté est considérée comme étant le facteur le plus important par 98% des usagers. Le deuxième facteur le plus important varie selon le genre. Alors que les hommes sont partagés entre le matériel pour le lavage des mains (47%) et le confort (35%), les femmes citent principalement l'intimité (46%), le confort (37%) et le matériel pour le lavage des mains (17%). En ce qui concerne le troisième facteur le plus important, encore une fois les hommes sont divisés entre le confort (45%) et le matériel pour le lavage des mains (41%). Les femmes sont plus catégoriques et citent principalement le lavage des mains (66%) suivi par le confort (29%). Pour résumer, la propreté est incontestablement le facteur le plus important aux yeux des usagers. Mis à part cela, les priorités varient en fonction du genre. Avant d'être citée par les femmes, le matériel pour le lavage des mains, est citée par les hommes. Cela signifie-t-il que les hommes sont plus sensibles à l'hygiène que les femmes? Ou alors est-ce parce que les femmes ont des priorités que les hommes n'ont pas comme l'intimité par exemple? En tout cas, il est clair que l'intimité est une priorité pour les femmes et non pour les hommes. De plus, le matériel pour le lavage des mains et le confort (éclairage, type de dalle, accès) sont très importants aux yeux des usagers.

Tableau 3 : Importance de différents facteurs aux yeux des usagers selon le genre

	Homme			Femme			Total		
	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)
Intimité	0	8	0	0	46	5	0	22	2
Propreté	97	3	0	100	0	0	98	2	0
Confort	1	35	45	0	37	29	1	36	39
Matériel pour le nettoyage anal	0	5	7	0	0	0	0	3	4
Dispositif de lavage des mains	0	47	41	0	17	66	0	37	50
Tarif	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Horaires d'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Temps d'attente	0	1	7	0	0	0	0	1	4

4. Opinion des usagers

Il a été demandé aux usagers de donner leur opinion sur chacun des facteurs précédemment cités. Ils avaient le choix entre les réponses suivantes : pas satisfait du tout, plutôt pas satisfait, plutôt satisfait, très satisfait.

Tout d'abord, la moitié des usagers ne sont pas du tout satisfait avec la propreté alors qu'il s'agit pour eux du critère le plus important. Les services proposés ne répondent donc pas à la principale préoccupation des clients. Aucune personne n'a affirmé être très satisfaite avec la propreté des lieux. 77% des sondés ne sont pas satisfaits du tout avec ce qui leur est proposé en matière de lavage des mains. Ils se plaignent principalement de l'absence de savon. De même, 46% d'entre eux trouvent que les latrines ne sont pas confortables du tout. Le manque de lumière revient souvent au cours des discussions.

Tableau 4: Opinion des utilisateurs des latrines / douches publiques concernant différents critères selon le genre

	Homme				Femme				Total			
	Pas satisfait du tout (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Très satisfait (%)	Pas satisfait du tout (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Très satisfait (%)	Pas satisfait du tout (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Très satisfait (%)
Intimité	20	28	26	26	44	34	12	10	29	30	21	20
Propreté	43	31	26	0	63	24	12	0	50	29	21	0
Confort	45	28	18	9	49	41	10	0	46	33	15	6
Matériel pour le nettoyage anal	9	16	32	42	39	29	17	15	20	21	27	32
Dispositif de lavage des mains	70	12	15	3	88	5	7	0	77	10	12	2
Tarif	0	1	20	78	0	0	10	90	0	1	17	83
Horaires d'ouverture	0	0	0	100	0	0	0	100	0	0	0	100
Temps d'attente	0	23	35	42	5	20	17	59	2	22	29	48

La différence entre les hommes et les femmes est que ces dernières se plaignent vigoureusement du manque d'intimité et sont plus sévères que les hommes concernant la propreté, le confort et le lavage des mains. Les usagers sont tout de même très satisfaits

avec les horaires d'ouverture et le tarif en vigueur. Bien que 83% des usagers soient satisfaits des tarifs, ils sont 35%, comme nous l'avons vu précédemment, à ne pas payer.

Des différences peuvent également être observées selon le type de latrines fréquentées. Les deux critères dépendant de la technologie et du design proposés sont la propreté et le confort. En effet, ces deux critères sont fortement liés au type de dalle qui dépend en général du type de latrine (dalles traditionnelles pour les latrines VIP, dalles en faïence « à la turque » pour les TCM). Les dalles en faïence sont plus facilement nettoyables que les dalles traditionnelles. Ces critères sont également liés à l'émission d'odeur et donc au système d'aération mis en place (tuyau en PVC sortant de la fosse pour les latrines VIP, siphon pour les TCM). De plus, le siphon des dalles « à la turque » installées dans les cabines TCM empêche la remontée d'insectes contrairement aux latrines VIP. Même si dans l'ensemble les résultats sont mauvais quel que soit le modèle implanté, ils sont moins bons dans le cas des blocs équipés avec des latrines VIP. 60% des utilisateurs ne sont pas du tout satisfaits par la propreté et 66% par le confort alors que les résultats pour les latrines à chasse d'eau sont respectivement de 38 et 20%. Les bénéfices d'un nettoyage plus aisé et d'une meilleure protection contre les mauvaises odeurs font de la dalle « à la turque » et donc des toilettes à chasse d'eau celles qui semblent satisfaire le plus les utilisateurs. De plus, elles sont adaptées à l'utilisation d'eau ce qui n'est pas le cas des latrines VIP.

Tableau 5: Opinion des utilisateurs concernant différents critères selon le type de latrines utilisées

	Utilisateurs de toilettes à chasse d'eau				Utilisateurs de latrines VIP			
	Pas satisfait de tout (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Très satisfait (%)	Pas satisfait de tout (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Très satisfait (%)
Propreté	38	36	26	0	60	23	17	0
Confort	20	46	20	14	66	23	11	0

5. Fréquence d'utilisation

La fréquence d'utilisation a également été étudiée. 52% des sondés utilisent les latrines plusieurs fois par jours, 30% plusieurs fois par semaine et 17% ne les utilisent qu'occasionnellement. Une fois de plus, les résultats varient en fonction du genre. Les femmes utilisent moins souvent les latrines que les hommes. Alors que 70% des hommes affirment utiliser les latrines plusieurs fois par jour, seuls 20% des femmes font de même. La majorité des femmes (59%) fréquentent le bloc public plusieurs fois par semaine. Ces résultats montrent leur réticence à utiliser ces latrines et confirment leur jugement plus sévère analysé précédemment. De plus, 78% ne recommanderaient pas la fréquentation de ces établissements à d'autres personnes. A titre de comparaison, 49% des hommes les recommanderaient.

6. Volonté de payer

Précédemment il a été montré que 83% des usagers étaient très satisfaits des tarifs en vigueur. Dans le cas de latrines parfaitement entretenues, il leur a été soumis l'éventualité d'une augmentation des tarifs. Il leur a été demandé de donner leur avis sur plusieurs montants. Pour déféquer (utilisation des latrines), 64% des usagers sont contre une augmentation des tarifs et 34% seraient prêts à payer 50 F CFA (0,07 €) c'est-à-dire le double du tarif actuel. Les hommes sont les plus réfractaires à toute augmentation (74%). Au contraire, 51% des femmes seraient prêtes à payer davantage.

Pour uriner (utilisation d'urinoirs s'ils sont présents ou de latrines), les opinions sont plus catégoriques. 94% des sondés refusent toute augmentation de tarif parmi lesquels 99% d'hommes et 84% de femmes.

Il est intéressant de noter que ceux qui critiquent le plus vigoureusement les latrines actuelles, principalement les femmes, sont ceux qui seraient les plus enclins à payer davantage si le service proposé était amélioré.

7. Principaux enseignements

En règle générale, les usagers ne sont pas satisfaits par les prestations proposées même s'ils semblent préférer les latrines à chasse d'eau que les latrines VIP. Ce qu'ils considèrent comme étant le plus important, est précisément ce qu'ils critiquent le plus. Pour améliorer le service, et potentiellement diminuer la proportion d'usagers ne payant pas l'entrée, il est absolument nécessaire de travailler à la propreté, à l'intimité, au confort et au dispositif de lave-mains. Les femmes sont dans l'ensemble plus déçues que les hommes ce qui les amène à moins utiliser les installations mises à leur disposition. Si ces installations étaient parfaitement entretenues, une augmentation des prix pourrait être envisagée même si un gros travail de communication serait nécessaire, particulièrement à l'intention des hommes.

B. Les principaux constats

Les résultats présentés ci-dessus apportent des éléments de réponse aux hypothèses de travail. Certaines observations méritent une analyse plus approfondie et nuancée.

1. Une stratégie municipale au bilan mitigé

La première stratégie mise en place par la Municipalité de Ouagadougou semble être globalement un échec et ce principalement en raison d'un manque de supervision. Il s'agissait de formaliser cette activité, ainsi que l'ensemble des activités marchandes, grâce à la création de la RAGEM. Cependant, une certaine confusion demeure et il fût bien difficile de trouver les services et personnes en charge de la supervision de ces activités. Les différents services de la mairie sont en totale réorganisation due en partie à la décentralisation en cours qui transfère aux communes la maîtrise d'ouvrage de l'assainissement. Certains services sont créés, d'autres supprimés et certains sont fusionnés. Au final, beaucoup de temps a été perdu pour la recherche d'informateurs.

Selon les enquêtés, la RAGEM effectue des contrôles régulièrement. Certains manquements sont flagrants (manque de propreté, absence de lave-mains). Sachant que le contrat peut être unilatéralement rompu, est-ce que ces critères sont vérifiés ? Si oui, pourquoi aucune rupture n'a eu lieu ? Est-ce par manque de candidats pour remplacer l'exploitant fautif ? Ceci pourrait éventuellement s'expliquer par le versement de pots de vin de la part des exploitants aux contrôleurs pour qu'ils ferment les yeux. En tout cas, les critères de supervision ainsi que les conditions de rupture devraient être plus clairs et surtout respectés.

Le système actuel est loin de tout reproche. Premièrement, le montant du loyer est fixé par le candidat lui-même. Il s'agit d'une pratique courante lors des processus d'appel d'offres conduisant à la signature de contrats de délégation. Bien évidemment, le candidat tend à proposer le loyer le plus haut possible afin de s'attirer les faveurs du comité de sélection. La surenchère amène à une incapacité de régler le montant prévu, ce qui a pour effet de fausser les budgets prévisionnels de la RAGEM. Une révision des processus d'attribution et des contrôles apparaît comme étant impérieuse. Même si le montant du loyer proposé doit

rester un des critères de sélection, il ne doit pas être le seul. En revanche, le fait de ne pas rompre le contrat en cas de manquements (mauvais entretien ou non paiement du loyer) est une anomalie qui pousse à l'échec l'ensemble du système de gestion. Il serait intéressant de comprendre plus clairement les mécanismes d'attribution des marchés et leur contrôle.

Le rôle même de la RAGEM est remis en cause. S'il est avéré que les investissements sont réalisés par des bailleurs, à quoi sert-elle ? Sans obligation d'amortissement, il ne peut y avoir de pression sur la RAGEM pour s'assurer du bon fonctionnement et du bon paiement des loyers. A partir du moment où ni le propriétaire, ni le locataire se sentent responsables, l'option même de l'affermage est remise en cause au profit d'autres modèles de gestion telle que la concession par exemple, plus responsabilisant pour les exploitants.

2. Tenir compte des échecs du passé

De nombreux projets ont été des échecs car ils ne prenaient pas assez en compte les comportements des bénéficiaires. Dans le cas des latrines publiques financées par la RAGEM, les concepteurs ont travaillé sans suffisamment prendre en compte la manière dont elles seront utilisées. En effet, la majorité des Burkinabè utilisent de l'eau comme nettoyant anal. Cependant, peu de blocs ont été connectés au réseau d'eau. L'étude a également montré que les usagers préféreraient généralement les latrines à chasse d'eau. Mais ce n'est pas la meilleure solution. La fréquente obturation de la tuyauterie le montre. Malheureusement, aucun concepteur n'a pu être interviewé.

Le marché des latrines publiques mobiles doit être également analysé. Jusqu'à maintenant, l'attention s'est portée sur les modèles fixes. Cette technologie pourrait être très sérieusement envisagée pour les manifestations rassemblant un public nombreux. Une étude préalable est néanmoins nécessaire.

3. Un métier déconsidéré

Etre employé dans des latrines publiques n'est pas un métier facile. Ces employés sont parfois mal considérés – un constat général dans le secteur de l'assainissement. On rentre dans ces professions par nécessité. Seuls les moins qualifiés postulent à ce genre de métier, et c'est également le cas des gestionnaires. Les salaires très bas sont facteurs de démotivation. Ils travaillent toute la journée dans un environnement sale, malodorant, et dans des conditions peu hygiéniques. Aucun matériel de protection n'est mis à leur disposition par les exploitants. De plus, ils sont sensés récolter l'argent auprès de tous les usagers, ce qui ajoute une mission de contrôle en plus de la mission de nettoyage. Plus d'un employé avouent en être venus aux mains pour faire payer des réfractaires. Maintenant, ils refusent de prendre tant de risques pour un salaire aussi bas et préfèrent laisser faire. Enfin, les employés sont souvent accusés de ne pas faire assez bien leur travail. Mais une part de responsabilité revient aux exploitants et à la RAGEM qui ne supervisent pas assez, laissant les mauvaises pratiques s'installer notamment en matière d'hygiène.

Il est possible que certains employés gardent pour eux une part des recettes journalières. Il s'agit peut-être d'une des raisons pour lesquelles les employés avaient tendance à sous-estimer leurs revenus et à surestimer les impayés. Certains, étaient méfiants et craignaient que les données livrées soient utilisées pour un contrôle.

4. Un marché encore mal connu et mesuré

Les résultats obtenus dépendent de nombreux facteurs qui n'ont pu être tous quantifiés tels que l'importance économique du lieu public ou sa fréquentation. Tous les résultats dépendent de ce que les exploitants et employés ont bien voulu déclarer. Il pourrait être

intéressant de les former à tenir des registres de comptabilité afin de mieux organiser et gérer leur activité. Ce serait également un moyen de regrouper toutes les informations nécessaires à une étude économique un peu plus complète. Cependant, le même problème pourrait se présenter à savoir que si l'exploitant ou l'employé décide de sous-estimer leur chiffre d'affaire pour payer le loyer le plus bas possible, ils en auront toujours les moyens en omettant de déclarer une partie des recettes. Pour éviter ce problème, il faudrait rester quelques jours auprès de l'employé afin de comptabiliser le nombre d'utilisateurs, la proportion qui paie réellement le droit d'entrée, la fréquence de nettoyage, etc. Une étude de ce type s'est déroulée dans un quartier non loti de Kampala, la capitale ougandaise. Des étudiants en comptabilité sont restés une journée entière auprès de petits opérateurs du secteur de l'eau et de l'assainissement. Ils en ont conclu que gérer des latrines publiques rapportait plus qu'être chauffeur de taxi. Cet exemple n'est bien évidemment pas généralisable et dépend de nombreux facteurs. De plus, les comparaisons de bénéfices selon les propriétaires ou le type de latrines implantées devraient prendre en compte l'importance économique du lieu où elles sont implantées. Une pondération du bénéfice devrait être envisagée pour avoir une idée plus proche de la réalité en ce qui concerne la rentabilité de cette activité.

Néanmoins, les résultats présentés nous donnent une première idée de la situation réelle et permettent déjà d'envisager des solutions pour rendre cette activité plus attractive.

5. Un vrai potentiel commercial

Cette étude montre entre autres qu'il existe un réel potentiel commercial. Certains blocs apportent des revenus plus que corrects à leurs gestionnaires. De plus, dans les marchés nombre de commerçants résident assez loin de leurs boutiques. Mis à part le soulagement en plein air ou dans les bars équipés de lieux d'aisance, les latrines publiques sont leur seule alternative durant la journée pour une grande partie de la population.

Une étude de marché plus approfondie sur les besoins et les demandes en termes d'assainissement public pourrait apporter des éclaircissements. Il est commun de voir les gens uriner dans les rues. Ouagadougou est une ville avec de grands espaces et nombre de terrains vagues peu propices au développement des latrines publiques payantes. En effet, les gens préfèrent généralement uriner gratuitement en plein air plutôt que de payer pour des latrines mal entretenues. Une évolution des mentalités est nécessaire, difficile mais pas impossible. L'exemple du ramassage des ordures l'a bien montré.

Pour attirer les clients, les latrines publiques doivent avoir une valeur ajoutée qui justifierait le fait qu'elles soient payantes. Cette valeur ajoutée peut être un dispositif de lave-mains. Les blocs pourraient être plus que de simples latrines et devenir de véritables boutiques de soin et de santé en y associant la vente de savons, de bouilloires, de produits d'entretien, etc. Les latrines publiques doivent être gérées comme de véritables entreprises.

Dans les marchés, le fait que la majorité des utilisateurs soient des commerçants rend la situation un peu spéciale. Dans ce cas, les installations s'apparentent plus à des latrines communautaires pour lesquelles les usagers feraient partie de la communauté des commerçants qu'à des latrines publiques. Dans le cas de marché dont l'activité économique est peu dynamique et donc peu susceptible d'attirer des gestionnaires privés, ces blocs pourraient être gérés comme les latrines rencontrées dans les quartiers pauvres de certaines capitales, c'est-à-dire en instaurant un système d'abonnement.

6. L'enjeu de mieux connaître les comportements

L'étude de satisfaction apporte des enseignements d'ordre sociologique intéressants quant à la perception des coûts liés à l'assainissement selon le genre. En général, les femmes se rendent plus compte de la valeur financière de l'assainissement que les hommes. Si la

pauvreté peut expliquer en partie le refus de payer plus ou de payer tout simplement, de nombreux témoignages évoquent la mauvaise foi de certains clients qui auraient les moyens de payer mais qui refusent.

C. Recommandations

Le diagnostic esquissé plus haut souligne les problèmes qui se posent en termes de gestion et de choix technologiques. Il s'agit donc d'en tirer des enseignements et de proposer des pistes d'amélioration, sous la forme de quelques recommandations.

1. Le modèle de gestion appliqué par la RAGEM peut être efficace à condition de l'améliorer

Tout d'abord, le montant du loyer ne doit pas être le seul critère de sélection du délégataire et doit être fixé proportionnellement à l'importance économique du lieu d'implantation, ce qui implique une étude économique préalable de la part de la RAGEM. La sélection pourrait s'attacher un peu plus à évaluer la méthode de gestion prévue par le candidat et son expérience. Régulièrement, ce montant doit pouvoir être révisé afin de s'adapter aux éventuels changements ou en raison d'une mauvaise évaluation prévisionnelle du chiffre d'affaire. Cela devrait pouvoir empêcher les situations connues actuellement lorsque le loyer représente 5% du chiffre d'affaire des blocs les plus rentables, et 50% du chiffre d'affaire des blocs en difficulté financière. Les appels d'offres devraient donc davantage se focaliser sur la capacité de gestion des candidats, leurs expériences passées et leurs propositions pour gérer les installations en termes d'opérations et de maintenance.

Si la gestion est confiée aux plus offrants, il faut alors impérativement respecter les termes de rupture de contrats après 2 mois sans paiement de loyer ou mauvais entretien par exemple. Les candidats sélectionnés devraient être formés étant donné que gérer des latrines publiques est une activité particulière directement en lien avec la santé. Cette formation porterait à la fois sur les aspects économiques et de gestion (tenir des comptes, planifier un budget, etc.), ainsi que sur les aspects liés à l'hygiène et à la santé. Les exploitants recevraient un livre de compte, répertoriant toutes les rentrées d'argent et les dépenses, qui pourra être éventuellement consulté par la RAGEM.

Des contrôleurs de la RAGEM vérifieraient certains critères tels que la propreté, la présence de matériel pour le lavage des mains (savon, lave-mains, éventuellement torchons) et la présence de matériel de protection pour les employés amenés à être en contact avec les excréta lors des opérations de nettoyage par exemple. Tout ceci va dans le sens d'une activité plus formalisée tout en limitant tout de même les contraintes. Les employés devraient recevoir un salaire fixe honorable avec éventuellement possibilité de primes proportionnelles aux revenus à définir au préalable entre les deux parties (gérant et employé). Lorsque l'activité le permet, au moins deux employés devraient être embauchés. L'un surveillerait l'entrée et tiendrait la caisse tandis que l'autre s'occuperait du nettoyage et de l'approvisionnement en eau, savon et matériel de nettoyage. Comme dit précédemment, il serait intéressant de diversifier les activités et de mener parallèlement à la gestion au quotidien des installations, un petit commerce tourné vers l'hygiène et la santé afin de compléter les revenus. Enfin, il est impératif d'instaurer une réelle concurrence qui pousserait les exploitants à entretenir leurs installations. Pour cela, plusieurs blocs d'un même marché ne doivent pas être attribués à un même exploitant. Cela est le cas à la gare de l'Est et il a été constaté que les concurrents de la RAGEM (la SOGEBAF) l'ont emporté.

Au marché de Paga La Yiri, 2 blocs appartenant à la RAGEM mais gérés par 2 exploitants différents s'affrontent et l'un des blocs est clairement mieux entretenu et plus rentable que l'autre (il s'agit d'ailleurs du seul bloc proposant du savon aux usagers). Surtout, si des manquements répétés sont constatés, le contrat doit être rompu et remis en concurrence. Ceci maintiendra une pression qui forcera les exploitants à plus de performance.

2. Pallier au manque de supervision en optant pour une délégation plus forte ?

La solution de l'affermage privilégiée par la Municipalité lors de la création de la RAGEM peut être remise en cause. Le manque de supervision de la RAGEM et le manque d'implication des exploitants en sont ses principales faiblesses. L'option qui pourrait responsabiliser les exploitants est la solution de la concession pour laquelle l'exploitant finance la construction, les aspects fonciers étant de la responsabilité de la mairie (ou de la RAGEM), et exploite les installations durant plusieurs années. L'exploitant doit réaliser un chiffre d'affaire suffisant pour amortir l'investissement initial. Il sera donc tout naturellement motivé et il sera dans son intérêt d'attirer des clients en entretenant correctement ses installations. De plus, il ne faut pas fermer la porte aux entrepreneurs privés par un cadre réglementaire qui favoriserait l'attribution des marchés à des connaissances sans aucune obligation ni contrepartie. La concession pourrait être une solution efficace.

3. Gérer des latrines peut être une activité rentable

Le secteur privé devrait être encouragé à s'impliquer dans ce secteur à travers des contrats de location (ou affermage) ou de concession. S'attaquer au marché des latrines publiques permettrait aux acteurs privés de diversifier leur activité. La diversification est un gage de durabilité pour une entreprise. Une activité moins rentable pourra toujours être compensée par une autre. Des exemples de succès existent, notamment à Bamako au Mali où les difficultés des latrines publiques ont été compensées par la réussite des autres activités de la même compagnie.

Les blocs implantés dans des secteurs à faible potentiel commercial, et donc n'attirant pas les opérateurs privés, pourraient être gérés par les usagers eux-mêmes, c'est-à-dire la communauté s'occuperait des opérations et de la maintenance comme cela a été établi dans nombre de quartiers non lotis à Kibera (Kenya) et Mumbai (Inde). Cela devrait générer une appropriation des installations menant à une plus grande attention de la part des usagers et à un meilleur entretien.

4. Un important travail de communication doit être mené pour inciter les usagers à payer

Au cours des entretiens, beaucoup d'usagers étaient persuadés que la totalité de l'argent récolté allait dans les caisses de la RAGEM ou de la mairie. Dans le cas des marchés, les commerçants paient déjà un loyer et ne veulent pas payer en plus l'accès aux latrines. Cependant, si on leur fait comprendre que cet argent est également destiné à l'employé qui y travaille et lui permet de vivre, certains changent d'avis.

Dans les marchés, comme la majorité des usagers sont des commerçants, un abonnement mensuel pourrait être instauré. Cet abonnement donnerait accès aux installations autant de fois que désiré. 73% des femmes et 28% des hommes rencontrés sont favorables à un tel abonnement. En moyenne, les usagers seraient prêts à payer 650 F CFA (1 €) par mois. En revanche, dans les lieux publics autres que les marchés, ils ne sont plus que 17% à être

favorable à cette idée car la clientèle est plus mobile et le système bien plus complexe à mettre en œuvre. Ces abonnements permettraient à l'exploitant de planifier un budget et d'avoir une rentrée d'argent fixe. On pourrait envisager de coupler cet abonnement au loyer, l'argent serait donc versé par la RAGEM à l'exploitant. Le loyer serait alors augmenté du montant de l'abonnement. Un tel système a été mis en place à l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle en 2008 dans le but de mettre un terme à la fraude. Nous n'avons pas assez de recul pour évaluer l'efficacité de ce système. Jusqu'à maintenant ce système a été bien accueilli par les utilisateurs. Dans les gares ou cinémas, une « redevance assainissement » pourrait être couplée au prix des billets, autorisant ainsi les clients à utiliser les latrines autant de fois qu'ils le désirent.

5. Renforcer la présence de l'eau dans les latrines et mieux répondre aux attentes des usagers

L'étude a montré que les utilisateurs appréciaient la présence d'eau dans les latrines. Pour les prochains projets, les Toilettes à Chasse d'eau Manuelle (TCM) devraient être construites à la place des latrines VIP ou des latrines à chasse d'eau classique. Comme la majorité des usagers utilisent de l'eau comme nettoyant anal, chaque bloc devrait être équipé d'une connexion au réseau d'eau.

Les blocs ne devraient avoir qu'une seule entrée et non deux comme cela se voit parfois. Cela permettrait de mieux contrôler les allées et venues. De plus, cette entrée devrait pouvoir être fermée en dehors des horaires d'ouverture afin d'éviter la défécation devant les cabines comme cela a pu être constaté à de nombreuses reprises.

L'éclairage revient souvent dans les plaintes des usagers. Aucune cabine n'a l'électricité ce qui devient gênant lorsqu'elle ne peut être éclairée naturellement. Les usagers sont obligés de laisser la porte ouverte, d'où le manque d'intimité regretté surtout par les femmes. Une idée intéressante a été observée sur la superstructure de latrines construites par le CREPA. Pour assurer un minimum de luminosité, il a été incorporé aux murs, entre les briques, quelques bouteilles en verre vides. Ces bouteilles laissent passer la lumière mais ne permettent pas de voir à travers.

La grande proportion de musulmans au niveau des marchés pourrait amener une nouvelle source de revenu. En effet, ils ont besoin d'eau pour faire leurs ablutions avant les prières. Le bloc latrine pourrait également faire office de borne fontaine et vendre l'eau comme cela est déjà le cas pour certains blocs supervisés par la RAGEM.

L'étude montre aussi qu'un plus grand nombre d'urinoirs serait souhaitable pour les cabines réservées aux hommes car pour le moment ils utilisent les douches comme urinoir.

Enfin, certains lieux publics nécessiteraient d'avoir quelques cabines supplémentaires tels que le marché de Zankare et le centre culturel. Les utilisateurs se plaignent en effet des temps d'attente trop longs qui contribuent à détériorer la qualité du service.

6. Une base pour le dialogue entre acteurs

Toutes ces recommandations méritent d'être discutées avec l'ensemble des acteurs et pour certaines d'entre elles, de plus amples études devraient être menées. Si les problèmes sont pris par le bon bout, le marché des latrines publiques peut devenir doublement gagnant, en termes de qualité pour les usagers et en termes de revenus pour les exploitants.

VI. Les latrines institutionnelles

A. Résultats et analyse

1. Les latrines scolaires

La principale difficulté rencontrée fût la programmation tardive de la mission qui a débuté peu de temps avant la fin de l'année scolaire. De ce fait, directeurs, enseignants et élèves furent difficiles à rencontrer. Au cours de l'enquête, 12 écoles primaires ont été visitées parmi lesquelles 7 écoles publiques et 5 écoles privées, allant de 164 à 650 élèves. La mission dans la région Centre-Est ayant eu lieu après la fin de l'année scolaire, une seule école a pu être visitée. Toutes les visites nécessitaient un accord préalable avec le directeur d'établissement. Seules des écoles primaires ont été visitées. Malgré les problèmes d'échantillonnage, des constatations récurrentes ont pu être faites.

1. Gestion des latrines scolaires

1.1. Investissement initial

L'ONEA (Office National de l'Eau et de l'Assainissement) est la société d'Etat en charge des services d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain au Burkina Faso. A ce titre, c'est un acteur incontournable. Depuis quelques années, un programme à la fois de réhabilitation et de construction est mené par l'ONEA dans les écoles publiques mais aussi privées dans le cadre du Plan Stratégique d'Assainissement de Ouagadougou. Des agents de l'ONEA ont réalisé un état des lieux de l'assainissement en milieu scolaire. Une proposition d'intervention est faite aux directeurs d'écoles, mais l'action n'est enclenchée qu'après que l'établissement ait retourné une fiche de manifestation d'intérêt. La construction ou réhabilitation est donc motivée à la fois par l'ONEA et par le directeur de l'établissement scolaire. Sur les 11 écoles visitées à Ouagadougou, sept ont bénéficié de ce programme dont deux écoles privées. L'ONEA installe dans chaque établissement une connexion au réseau d'eau potable et réhabilite ou plus souvent construit de nouveaux blocs de latrines. Aucun dispositif de lave-main n'est envisagé. En effet, l'ONEA a expliqué que les dispositifs de lave-mains installés par le passé étaient endommagés rapidement et que, par conséquent, ils revenaient désormais à la charge des établissements scolaires. Un souci technologique existe à ce niveau là.

La priorité est donnée aux écoles n'ayant pas de latrines ou des latrines totalement hors d'usage. La direction ou le corps enseignant n'est consulté que pour l'emplacement des latrines. En revanche le choix technologique est pris par l'ONEA. Chaque bloc, généralement constitué de 7 cabines de latrines, coûte 2 000 000 F CFA (3 000 €). Cela ramène le prix de chaque cabine entre 250 000 et 300 000 F CFA (entre 380 et 460 €). La durée de vie prévue pour de telles constructions est de 20 ans même si, selon l'ONEA, le manque d'entretien et de maintenance abaisse généralement cette durée de vie à environ 10 ans.

Le financement de la construction est assuré par l'ONEA. Cependant, il a été impossible de récolter des informations sur l'origine exacte de ces fonds (taxe assainissement, bailleurs,...).

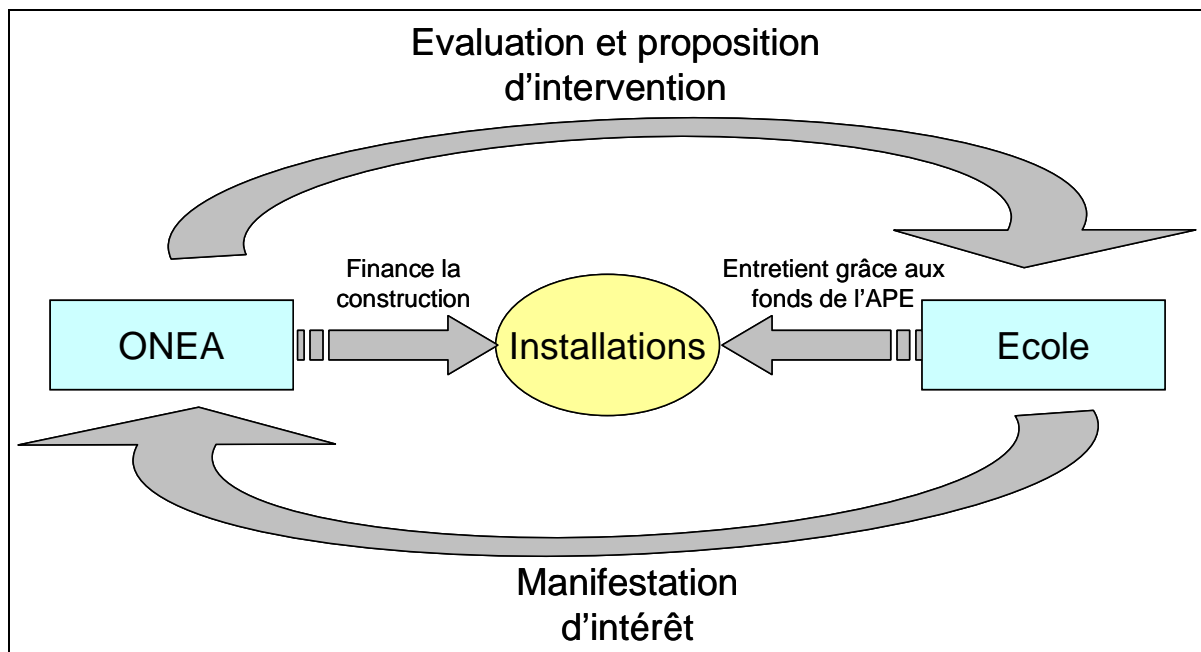


Figure 7: Gestion des latrines scolaires

Au niveau des écoles privées, tout frais de réhabilitation ou de construction est assumé par l'institution en charge de l'école, qui est généralement une institution religieuse. Les coûts dépendent évidemment du type de latrine implanté. A titre d'exemple, un bloc de latrines traditionnelles à quatre cabines coûte 700 000 FCFA (plus de 1 000 €), soit 175 000 FCFA (270 €) par cabine. Les fonds dont disposent ces Eglises viennent des dons des fidèles mais aussi des frais de scolarisation.

Dans la région Centre-Est, l'Agence Danoise de Développement DANIDA finance à 100% les latrines scolaires dans le cadre de son Programme d'Appui au Développement du

Secteur de l'Eau et de l'Assainissement (PADSEA II). Ce sont des blocs comprenant 4 cabines (dont une pour les enseignants) coûtant chacune 700 000 F CFA (plus de 1 000 €).

La construction est assurée par des entrepreneurs locaux.

La gestion des dépenses dépend du statut de l'école – public ou privé.

1.2. Gestion financière dans les écoles primaires publiques

Les dépenses des écoles primaires publiques sont supportées par l'Association des Parents d'Elèves qui constitue un budget de fonctionnement entièrement monté grâce aux cotisations payées par les parents en début d'année. Elle est au minimum de 2 000 F CFA (3 €) et peut s'élever jusqu'à 3 000 F CFA (4,60 €). Tous les parents ne paient pas ces frais, soit par manque d'argent, soit par refus, l'école publique étant considérée comme devant être gratuite. D'après les déclarations de professeurs et de directeurs d'établissements, 30% des parents d'élèves en moyenne ne paient pas ces frais de scolarité. Si l'on se fie aux renseignements donnés, le budget annuel moyen des écoles publiques étudiées avoisinerait donc les 700 000 F CFA (plus de 1 000 €). Ce budget est destiné à couvrir l'ensemble des dépenses auxquelles doit faire face l'école excepté les salaires. Les dépenses liées à l'assainissement sont donc supposées être assumées par ce budget.

Comme il a été dit précédemment, toutes les écoles visitées sont reliées au réseau d'eau potable et possèdent généralement un robinet dans leur cours. Sur les six écoles publiques ayant participé à l'enquête à Ouagadougou, deux n'étaient pas à jour du règlement de leurs factures d'eau. Leur connexion était récente (moins d'un an). La facture d'eau annuelle moyenne s'élève à 62 000 F CFA (95 €), payée grâce au budget constitué par l'APE. Cela ne représente que 9% du budget moyen de fonctionnement. Il s'agit là d'une des rares dépenses liées à l'assainissement au niveau des écoles. En effet, comme il sera expliqué dans la prochaine partie, aucun nettoyeur anal (papier, bouilloire ou récipient pour l'eau) n'est fourni aux élèves qui sont obligés d'utiliser des feuilles de papier arrachées de leur cahier. De même, le savon n'est pas fourni par l'école. Les enfants n'ont donc que de l'eau pour se laver les mains. Une des écoles visitées proposait du savon mais de manière occasionnelle seulement.

Les travaux de réhabilitation sont laissés à la charge de l'ONEA. Les dépenses liées à l'entretien et aux petites réparations (changement de serrures par exemple) sont à la charge de l'APE et se montent en moyenne à 7 000 F CFA (10,70 €) par an ce qui ne représente que 1% de son budget moyen.

Les latrines de seulement deux écoles publiques ont été vidangées ces dernières années. Pour les autres, la date de la dernière vidange n'a pu être précisée car les directeurs d'établissement étaient en poste depuis moins de cinq ans. Elle ne peut pas excéder 10 ans, puisque c'est la durée de vie moyenne d'un bloc de latrines, mais il se peut qu'il n'y ait pas encore eu de vidange compte tenu de l'utilisation limitée des latrines par les élèves.

Si on considère l'ensemble de ces dépenses comme relevant du domaine de l'assainissement, seul 10% du budget de l'APE y est consacré. Ainsi, le budget annuel moyen par élève s'élève à 1 600 F CFA (2,40 €). Par conséquent, chaque année 160 F CFA (0,24 €) sont dépensés pour l'assainissement pour chaque enfant.

1.3. Gestion financière dans les écoles primaires privées

Les constatations sont globalement les mêmes. Toutes les dépenses sont assurées par les frais de scolarité réglés par les parents d'élèves et peuvent ponctuellement être complétés par des dons. Les quelques frais de scolarité relevés auprès des directeurs des écoles primaires visitées varient entre 17 000 (26 €) et 25 000 (38 €) F CFA. Il semblerait tout de fois que ces frais soient plus élevés dans d'autres écoles. Le budget annuel moyen de

l'A.P.E. est dix fois supérieur à celui observé dans le public et s'élève approximativement à 7 000 000 F CFA (plus de 10 000 €).

Peu de données sur les dépenses ont pu être récupérées. A l'école Eben Ezir (165 élèves), 31 500 F CFA (48 €) sont dépensés chaque année pour l'eau. L'école La Salle (295 élèves) consacre 72 000 F CFA (110 €) chaque année pour l'entretien (produits de nettoyage et eau) et l'école Zida Non Reguema (516 élèves) y consacre 35 000 F CFA (54 €).

1.4. Opérations, maintenance et difficultés rencontrées

D'après les professeurs et les directeurs, le nettoyage des latrines est effectué 1 à 2 fois par semaine. Sur l'ensemble des écoles visitées, les deux tiers confient le nettoyage des latrines aux élèves. Généralement chaque classe se voit confier une cabine à entretenir, l'objectif étant d'inciter les usagers à en prendre soin. Cela peut avoir un effet pervers car si les enfants ne les nettoient pas, les installations seront sales et donc ils ne les utiliseront pas. De plus dans certaines écoles, le nettoyage des latrines fait office de punition, ternissant à long terme la relation à l'assainissement, d'autant plus que les élèves ne disposent pas de matériel de protection et sont ainsi directement exposés aux éléments pathogènes. Dans d'autres écoles, l'APE s'est opposée à ce que les élèves assurent l'entretien des cabines pour des raisons d'hygiène. Dans ces cas, l'entretien est souvent confié au gardien des lieux. A l'école Eben Ezir (école privée protestante), ce sont les religieuses de l'Eglise dont l'école dépend qui sont en charge du nettoyage des latrines scolaires.

Les latrines sont sales et malodorantes. Ceci rebute les enfants et certains préfèrent faire leurs besoins en plein air. La stratégie selon laquelle la construction de latrines en milieu scolaire permet aux élèves d'apprendre les bonnes pratiques d'hygiène et ensuite de les transmettre à l'ensemble du foyer est un échec dû surtout au manque d'entretien. Le message hygiéniste sensé être véhiculé jusque dans les foyers, auprès de potentiels acheteurs, ne peut pas passer. De plus, l'utilisation des installations par le voisinage ou les gens de passage accélère leur dégradation. Les cours d'écoles se transforment souvent en terrain de sport pour les jeunes du quartier qui utilisent également les toilettes. Seules les écoles possédant une clôture réussissent plus ou moins à lutter contre ce phénomène. Pour lutter contre cela, les latrines possédant un cadenas sont fermées à clé le soir. Cela n'empêche pas les usagers extérieurs de les briser. Les points d'eau sont également condamnés pendant les cours pour éviter qu'ils ne deviennent des sources d'eau publiques et gratuites. Malheureusement dans certains cas, les robinets ne sont pas rouverts durant les pauses. Cette mission est confiée soit au gardien soit à un élève.

L'éducation à l'hygiène se fait par le biais du programme scolaire dispensé par le corps enseignant. En revanche aucun comité d'eau ou autre n'a été recensé. La seule initiative observée est à l'école de Goughin Nord (secteur 9) qui a encouragé la création d'une Association des Mères d'Elèves. Cette association est chargée d'organiser des collectes de déchets au sein de l'école et d'entretenir les latrines. Elles emploient pour cela des mères d'élèves sans emploi qui sont rémunérées lorsque les finances le permettent. Le manque de financement limite le champ d'action de cette association. En effet, depuis qu'elle ne reçoit plus le soutien de l'APE elle ne bénéficie d'aucun financement bien qu'elle soit reconnue administrativement. De plus, plusieurs écoles se partagent parfois la même cour et les élèves sont amenés à utiliser les latrines de l'une ou l'autre des écoles. Malheureusement, ces écoles n'harmonisent pas leurs actions en matière d'assainissement, donc le travail de l'une peut être compromis par le comportement des élèves de l'autre. Par exemple, le ramassage des déchets de la partie de terrain de l'une des écoles est rendue inutile au premier coup de vent qui disperse les déchets de l'autre école.

2. Pertinence technologique, utilisation effective et satisfaction des usagers

Dans chaque école, la technologie et le détail des constructions ont été analysés. Deux types de latrines ont été rencontrés au cours des visites : des latrines traditionnelles et des latrines VIP (Ventilated Improved Pit latrine) avec fosse commune ou double fosse.

2.1. Le programme de l'ONEA

Il y a quelques années l'ONEA a lancé un programme de construction de latrines en milieu scolaire. Ils construisent des latrines VIP double fosse avec dalle traditionnelle et repose-pieds. En général, elles remplacent les latrines traditionnelles préexistantes. Sur les 11 écoles visitées à Ouagadougou, sept ont été équipées de tels ouvrages.

Les blocs sont constitués de 7 cabines. Les écoles sont libres d'organiser leurs cabines comme elles le désirent. Quatre des sept écoles qui ont bénéficié du programme de l'ONEA ont décidé d'attribuer une cabine par classe et une pour les enseignants. La séparation par âge est donc pratiquée. En revanche, peu d'entre elles pratiquent la séparation des blocs par genre. Sur l'ensemble des écoles visitées, une seule pratiquait cette séparation. En moyenne, il y a 59 élèves par cabine ce qui est acceptable. En revanche, certains établissements comme l'école Samandin C possède une cabine pour plus de 100 élèves (les indications du projet SPHERE sont d'une cabine pour 30 filles et d'une cabine pour 60 garçons, voir liste des abréviations et sigles). Il en résulte que 89% des enfants interrogés disent qu'il y a parfois la queue. Ceci est surtout dû au fait que la fréquentation des latrines se fait par pic au moment des pauses qui ont lieu entre chaque cours. Même si les enfants ont le droit d'aller aux latrines pendant les cours après avoir demandé à leur professeur, ils ne le font qu'en cas d'urgence. Le dimensionnement est classique, aucune spécificité liée à la population cible (les enfants) n'a été envisagée. Les dalles sont les mêmes que celles installées dans les latrines VIP double fosse destinées aux adultes. Les hauteurs des poignées des portes ne sont pas adaptées pour les plus petits. Les murs sont en parpaings (aucun en banco n'a été observé).



Cabine double fosse. Notons que les deux trous sont ouverts, ce qui va à l'encontre du principe d'utilisation des latrines double fosse.



Bloc urinoirs construit par l'ONEA dans une école.

Il a été observé des blocs double fosse pour lesquels, dans chaque cabine, les deux trous étaient ouverts. Le concept des latrines double fosse, qui veut qu'une fois une des fosses pleine, le trou soit bouché pour permettre aux éléments pathogènes présents dans les excréta d'être naturellement éliminés avant la vidange de la fosse, n'est pas compris. Plus complexes à construire et plus chères, ces latrines ne sont pas exploitées comme elles le devraient et il est clair que des latrines VIP avec fosse commune suffiraient. De plus, il n'existe aucune filière de revalorisation des boues. Cette technologie n'est clairement pas adaptée au milieu urbain.

L'ONEA construit également dans chaque école un urinoir qui est un bloc à l'intérieur duquel une rigole mène l'urine vers une fosse.

Les autres écoles ont été équipées de latrines traditionnelles ou VIP avec fosse commune, le plus souvent construites en même temps que l'école.

2.2. Observations récurrentes concernant la technologie

Aucun bloc n'est surélevé, même dans les deux écoles visitées des inondations ont eu lieu.

Les portes des latrines métalliques sont très prisées des voleurs. Nombre d'écoles ont vu les portes de leurs latrines dérobées et ont donc désormais des latrines sans porte ce qui a pour effet d'une part de dissuader les enfants d'utiliser les latrines, et d'autre part de permettre aux personnes extérieures à l'école de les utiliser plus facilement.

L'emplacement des blocs est décidé par la direction de l'école en accord avec l'ONEA qui préconise une distance minimale de 10 mètres au point d'eau le plus proche. Les blocs sont situés en moyenne à 17,5 m des salles de classes. Cependant dans certaines écoles, les blocs sont si proches (moins de 5 m) que les odeurs peuvent être senties jusque dans les classes lorsqu'il y a du vent.

2.3. Utilisation effective des dispositifs d'assainissement

Même si les questionnaires sont de type directif, les entretiens avec les enfants ont été menés plus naturellement sous forme de discussions. 76 élèves ont été interrogés au total, soit en moyenne 8 élèves par école. Les entretiens ont tous été menés dans des écoles primaires. L'âge des élèves ayant participé à cette étude varie entre 8 et 14 ans, avec une représentation à peu près égale de chaque classe d'âge. Il était particulièrement difficile d'interroger les plus jeunes (6–9 ans) qui ont une connaissance approximative du français. Il a été difficile de les mettre en confiance, surtout lorsque la présence d'un enseignant les incitait à modifier leur réponse. Près de la moitié des élèves a indiqué avoir été malade au cours du dernier mois (en particulier des maux de ventre et diarrhées) ce qui montre l'importance de l'hygiène et de l'assainissement, même si les enseignants nous ont confié ne pas avoir d'importants problèmes d'absentéisme. En revanche, il n'a pas été possible de questionner rigoureusement les enseignants qui n'osaient pas parler de ces sujets. De même que pour les élèves, il était difficile d'instaurer un climat de confiance en si peu de temps. Quelques informations ont tout de même été récoltées.

On trouve des dispositifs de lave-mains dans trois établissements. Les élèves désirant se laver les mains ne disposent généralement que de robinets sans savon. De plus, comme indiqué plus haut, ces robinets sont parfois condamnés. Les lave-mains rencontrés étaient soit des structures en ciment (cas de l'école à Tenkodogo), soit des canaris (récipient traditionnel pour le stockage de l'eau) disposés dans chaque classe. Seuls 5% des élèves interrogés indiquent avoir à leur disposition du matériel pour se laver les mains. Du savon n'a été trouvé que dans une seule école. Une élève interrogée avait dans son sac du savon acheté par ses parents. Une pratique assez répandue veut que les enseignants demandent aux élèves de se laver les mains avant de rentrer en classe après chaque pause. Cette pratique ne se résume généralement qu'à passer les mains sous l'eau, sans savon.

De même, aucun matériel n'est mis à disposition pour le nettoyage anal. Il y a bien de l'eau, mais aucun récipient pour en amener dans la latrine. Les élèves utilisent donc des feuilles de papier arrachées de leur cahier. Certains utilisent même des cailloux ou des morceaux de bois lorsqu'ils défèquent en plein air.

La moitié des élèves se sont déjà retenus d'aller déféquer à la latrine, préférant attendre de rentrer chez eux. Ils sont tout de même 70% à avoir déjà été à la latrine pour déféquer. Ce qui signifie que 30% des élèves n'y vont jamais. Une légère différence existe selon le genre. 21% des garçons et 39% des filles n'utilisent jamais les latrines. Elles sont 11% à avoir déjà déféqué en plein air alors qu'aucun garçon n'a admis ce fait. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, plus de garçons (55%) disent se retenir que de filles (42%). En revanche les élèves sont moins réfractaires à utiliser les latrines lorsqu'il s'agit d'uriner. En effet, 91%

d'entre eux utilisent les latrines à cette occasion. Dans le même temps, il est plus simple pour les filles et les garçons d'uriner en plein air en raison de l'attente créée par l'utilisation presque exclusive au moment des pauses. Ainsi 37% des garçons et 45% des filles disent avoir déjà uriné en plein air.

Ces élèves refusant d'utiliser les latrines évoquent à l'unanimité le manque de propreté comme première et principale raison. Il a souvent été mentionné le fait que les plus petits ne savent pas utiliser correctement les latrines et les salissent donc très rapidement, les plus grands refusant alors de les utiliser à leur tour. La séparation par âge n'est pas toujours respectée, surtout lorsqu'il y a de l'attente au moment des pauses. Près de la moitié évoquent également le manque d'intimité, la sécurité (présence de serpents par exemple) et l'absence de dispositif pour le nettoyage anal. L'absence de dispositif pour se laver les mains est pour un quart d'entre eux l'une des raisons de leur désaffection.

Tableau 6: Critères cités comme étant à l'origine de la désaffection des latrines par les élèves

	Critères cités qui dissuadent les élèves d'utiliser les latrines
Intimité	44 %
Sécurité	44 %
Propreté (odeur, apparence, insectes)	100 %
Confort (position, luminosité, taille de trou)	0 %
Matériel pour le nettoyage anal	50 %
Dispositif de lave-mains	25 %
Localisation	0 %
Accès	0 %
Temps d'attente	0 %

Les professeurs ont généralement une cabine qui leur est réservée et fermée à clé. Il a été difficile de parler avec eux de ce sujet. Néanmoins, ils n'ont pas concédé de problèmes particuliers. Etant les seuls à utiliser leur cabine, elle est plutôt bien entretenue. Contrairement aux élèves, les professeurs ont souvent du savon à leur disposition.

Quelle est l'opinion des usagers ? Ce qui leur est proposé correspond-il à leurs attentes ?

2.4. Opinions des usagers

L'opinion est plutôt mitigée à savoir que la note moyenne donnée par les élèves est de 5,75 sur 10, sans réelle différence entre filles et garçons. Comme pour les usagers des latrines publiques payantes, il a été demandé aux élèves d'indiquer les trois critères qui leur semblent les plus importants lorsque l'on parle des latrines scolaires. Il n'y a pas de réelles différences constatées selon le genre. Incontestablement, la propreté arrive en tête des critères les plus importants (72%). Pour le deuxième critère, les élèves sont partagés entre le

lavage des mains (37%) et l'intimité (29%). Enfin, le troisième critère le plus important est partagé entre le confort (32%) le lavage des mains (30%) et le nettoyage anal (22%).

Tableau 7: Importance des critères pour les élèves

	Total			Garçons			Filles		
	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)	1er facteur (%)	2ème facteur (%)	3ème facteur (%)
Intimité	7	29	11	11	24	5	3	34	17
Sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Propreté (odeur, apparence, insectes)	72	12	5	76	18	3	68	5	8
Confort (position, luminosité)	14	11	32	8	8	29	21	13	34
Dispositif pour le lavage anal	3	12	22	3	11	24	3	13	22
Dispositif pour le lavage des mains	4	37	30	3	39	39	5	34	21
Horaires d'ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Localisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Temps d'attente	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Il leur a été ensuite demandé de donner leur opinion sur chacun des critères. Plus de la moitié d'entre eux (54%) sont plutôt satisfaits de l'intimité rencontrée dans les latrines qu'ils utilisent. Près de 60% des enfants sont globalement insatisfaits de la propreté. De même, plus de la moitié des élèves sont insatisfaits du matériel mis à leur disposition pour le lavage des mains (68%) et le nettoyage anal (71%). En revanche, ils sont partagés concernant le confort. La seule différence constatée entre filles et garçons concerne la propreté : contrairement au cas des latrines publiques, ce sont les garçons qui ont le jugement le plus sévère - 68% d'entre eux se disent insatisfaits contre 50% des filles.

Tableau 8 : Opinion des usagers des latrines scolaires concernant différents critères selon le genre

	Total				Garçons				Filles			
	Pas du tout satisfait (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Tout à fait satisfait (%)	Pas du tout satisfait (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Tout à fait satisfait (%)	Pas du tout satisfait (%)	Plutôt pas satisfait (%)	Plutôt satisfait (%)	Tout à fait satisfait (%)
Intimité	18	11	54	7	16	16	47	11	21	5	61	3
Sécurité	0	5	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0
Propreté (odeur, apparence, insectes)	26	33	16	14	34	34	0	21	18	32	32	8
Confort (position, luminosité, taille de trou)	11	38	49	3	13	34	47	5	8	42	50	0
Matériel pour le nettoyage anal	20	51	8	0	18	50	11	0	21	53	5	0
Dispositif de lave-mains	5	63	11	0	0	63	16	0	11	63	5	0
Localisation	0	0	8	3	0	0	5	5	0	0	11	0
Accès	0	0	8	3	0	0	5	5	0	0	11	0
Temps d'attente	0	16	29	8	0	18	34	5	0	13	24	11

Au final, les élèves ne sont pas vraiment satisfaits de ce qui leur est proposé. Le manque de propreté est le premier facteur d'insatisfaction. De plus une réflexion est à faire en ce qui

concerne les blocs destinés aux plus petits qui font souvent à côté du trou de peur de s'y approcher de trop près. Enfin, l'absence de savon et de nettoyant anal est regrettée.

3. Discussion

Comme souligné dans l'introduction, le nombre d'écoles visitées est trop limité pour établir de réelles conclusions. Malgré cela, des éléments récurrents ont pu être constatés et il est possible d'imaginer que ces constatations puissent s'appliquer à la majorité des établissements scolaires de la ville.

D'autre part, le manque de coopération de l'ONEA dans le cadre de notre enquête est des plus regrettables. De ce fait, les informations relatives à la définition des programmes d'assainissement en milieu scolaire et leur financement nous manquent.

Enfin, interroger des enfants nécessite d'instaurer un climat de confiance ce qui est pour le moins délicat lorsque le temps presse. Le travail avec les plus petits a été difficile alors qu'il aurait été intéressant de comparer les opinions et les comportements en fonction de l'âge. Néanmoins les discussions informelles ont permis d'apporter des informations complémentaires.

Malgré toutes ces difficultés, des recommandations sont proposées plus bas.

2. Etudes des latrines au sein des centres de santé

Au cours de l'enquête, 18 centres de santé ont été visités parmi lesquels 13 centres publics et 5 privés. Deux centres ont été visités dans la région Centre-Est, à Tenkodogo et à Bittou. Dans tous ces centres, exceptés dans ceux de la région Centre-Est, des latrines à chasse d'eau avec siège ont été trouvées au sein des bâtiments. Ceux-ci sont destinés au personnel, alors que dans le même temps il a été trouvé des latrines à l'extérieur pour les patients. Il a été décidé de centrer cette étude sur les latrines destinées aux patients. Cependant, la plupart d'entre elles ne restent qu'un temps limité au sein de l'établissement et n'utilisent donc pas nécessairement les latrines. De ce fait, il a été difficile d'interroger des utilisateurs. Les utilisateurs sont généralement des patients restant plus d'une journée, souvent faibles et ne désirant pas s'exprimer au sujet des latrines.

Les deux formations sanitaires les plus importantes (le centre hospitalier universitaire Yalgado et l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle) ont été visitées mais leurs latrines étant payantes, leurs cas ont été traités dans le chapitre dédié aux latrines publiques payantes.

1. Gestion des latrines dans les centres de santé

Il existe des établissements publics et privés ayant des modes de gestion financière différents même si la gestion humaine et matérielle reste très semblable.

1.1. Gestion financière des centres de santé publics

A Ouagadougou, les formations sanitaires dépendent de la Direction Régionale de la Santé – Région Centre qui dépend elle-même du Ministère de la santé. Ouagadougou est divisé en cinq districts sanitaires, chacun étant en charge de la supervision des centres de santé de sa zone géographique. Ces districts possèdent une autonomie financière. Les sources de financement sont multiples et proviennent parfois de l'étranger.

Il est à noter que la municipalité intervient désormais dans cette gestion. La répartition des rôles est plutôt confuse, certains directeurs de centre nous disant dépendre de la municipalité et d'autres de la DRS.

Différents types de centres de santé existent selon les services existants et la taille du centre. Certains établissements ne comprennent qu'un seul service. On trouve des

dispensaires, des maternités ou des services de médecine infantile (SMI) seuls. Parfois un établissement peut comprendre plusieurs de ces services. Lorsqu'un établissement comprend un dispensaire, une maternité, un SMI et un dépôt de pharmacie, il acquiert le statut de Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS). On trouve également les Centres Médicaux, les Centres Médicaux avec antenne chirurgicale et enfin les Centres Hospitaliers qui constituent le sommet de la pyramide sanitaire au Burkina Faso.

Chaque établissement « simple » (niveau inférieur de la pyramide sanitaire) est dirigé par un Comité de Gestion (COGES). Ce comité est composé de 7 à 9 membres élus par la population de la zone couverte par le centre. L'élection se déroule à mains levées. Le COGES est élu pour 2 ans, mandat renouvelable qu'une seule fois, et est composé de membres de la communauté et de membres de l'équipe médicale. Le COGES gère les finances du centre de santé, la planification des différents programmes, le matériel, etc. Son budget est constitué par les recettes du centre de santé.

En ce qui concerne les infrastructures d'assainissement, l'investissement initial est réalisé par la mairie qui, comme pour les établissements scolaires, se voit progressivement transférer la supervision des centres de santé. Le COGES doit faire la demande de construction de latrines pour que son cas soit étudié. Ces investissements peuvent également provenir de dons mais il est vrai que généralement les donateurs préfèrent financer de nouveaux bâtiments médicaux plutôt que des latrines. L'âge moyen des latrines est de 13,6 ans. Des blocs de plus d'une quarantaine d'années ont été visités.

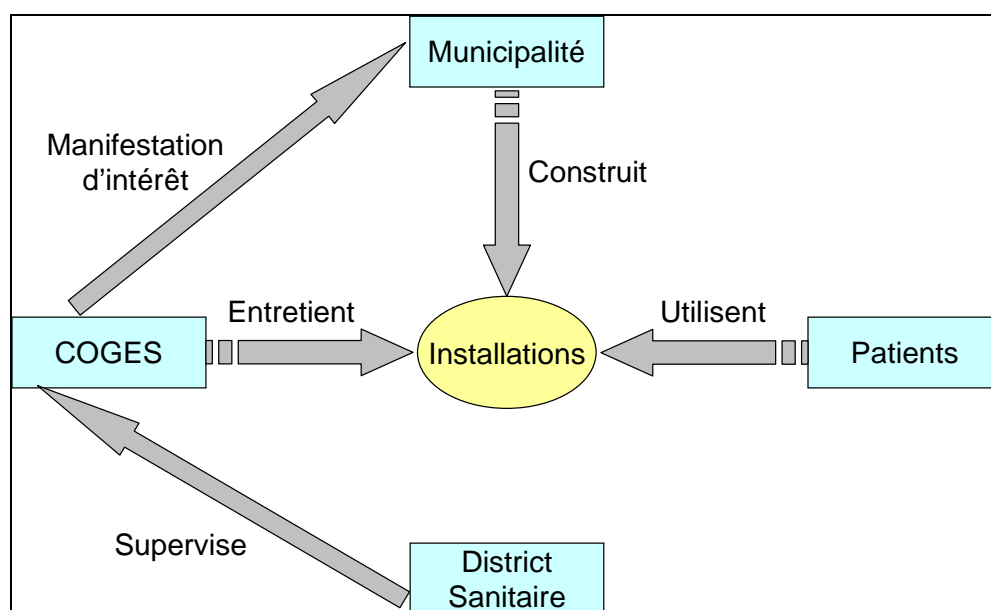


Figure 8: Gestion des latrines des centres de santé

Etant donné que les blocs de latrines ont été en général construits en même temps que les autres bâtiments, il a été délicat de collecter des informations sur les coûts de construction. Aucune norme n'a été observée concernant les types ou les nombres de cabines.

Les budgets de fonctionnement des centres de santé varient en fonction des activités proposées et de son importance. Les établissements publics visités ont en moyenne un budget de 12 700 000 F CFA (à peu près 19 500 €) soit 1 135 F CFA (1,75 €) par patient.

Tous les centres de santé visités possèdent une connexion au réseau d'eau potable dont la facture est réglée par la mairie. De même, les grands travaux sont financés par la mairie ainsi que les vidanges et l'achat de certains matériels (matériels médicaux, de nettoyage,

parfois savons et nettoyant anal pour les patients). En ce qui concerne les nettoyants, les dons de la mairie ne sont généralement pas suffisants et le COGES est obligé d'en payer une partie. Il en va de même pour le savon. Les petites réparations et travaux d'entretien sont à la charge du COGES.

A titre d'exemple, la maternité de Goughin consacre 20 000 F CFA (30 €) chaque mois pour acheter du papier hygiénique à son personnel soignant et à peu près 2 000 F CFA (3 €) pour du savon ce qui représente 2% de son budget annuel.

En conclusion, la majorité des dépenses des formations sanitaires publiques sont prises en charge par la municipalité (eau, produits de nettoyage, nettoyant anal, électricité et vidanges). Cependant, la provision de certains consommables n'étant pas suffisante, le COGES attribue une partie de son budget au financement de ces approvisionnements. Les établissements proposant des latrines propres aux patients, avec nettoyant anal et dispositif de lave-mains sont rares. Les efforts sont concentrés sur les toilettes du personnel.

Les blocs latrines des établissements visités de la région Centre-Est ont bénéficié des fonds de DANIDA dans le cadre du programme PADSEA II pour construire les installations. La gestion financière est similaire à celle observée dans la capitale.

1.2. Gestion financière des centres de santé privés

Bien que restant sous la supervision du district sanitaire, les centres de santé privés dépendent généralement d'institutions religieuses ou d'ONG. De ce fait, le coût d'investissement est financé par ces institutions en complément d'une partie provenant des recettes du centre. Les seuls coûts de construction ayant pu être collectés sont ceux du Centre de récupération et nutritionnel, secteur 23 (3 900 000 F CFA pour 4 cabines et 4 robinets soit à peu près 6 000 €), et du centre médical de la compassion (3 500 000 F CFA pour 2 toilettes et 2 douches soit à peu près 5 400 €), secteur 8.

L'eau et l'électricité sont prises en charge soit par l'institution dont dépend le centre médical, soit par le centre médical lui-même. Chaque établissement s'organise comme il le désire. Seul le Centre nutritionnel et de récupération a été en mesure de donner des informations sur sa consommation d'eau annuelle qui s'élève à 276 000 F CFA (420 €) soit 1,25% de son budget annuel. En revanche, l'achat des consommables est à la charge des établissements et sont donc payés grâce aux recettes et aux dons. Seul le Centre médical de la compassion et le Cabinet Mbogo ont été en mesure de nous donner la somme moyenne dépensée chaque mois pour l'achat de papiers hygiéniques destinés au personnel soignant respectivement 2 500 F CFA soit 3,80 € et 1 500 F CFA soit 2,30 €. Trois centres de santé privés sur cinq proposaient du savon aux patients mais en quantité insuffisante. En moyenne, 75 F CFA (0,11 €) par patient sont dépensés. C'est peu, mais c'est tout de même plus que dans les centres publics visités qui n'en proposent pas du tout.

Les petites réparations sont à la charge des centres de santé qui les financent grâce aux recettes. En revanche les réparations majeures sont financées par les institutions de tutelle. En moyenne, 59 400 F CFA (91 €) sont dépensés annuellement pour effectuer divers travaux d'entretien. Par exemple, le Centre de récupération nutritionnelle consacre 0,75% de son budget à l'entretien et à la maintenance des latrines.

Enfin, comme pour les centres publics, les vidanges sont peu fréquentes, parce que les latrines destinées aux patients sont sous-utilisées. Une exception apparaît tout de même. Les latrines du Centre nutritionnel et de récupération sont situées de l'autre côté de la route longeant le barrage. D'après les informations recueillies, il semblerait que l'eau du barrage s'infiltre sous la route et pénètre dans la fosse. Couplé au fait que les patients de ce centre (enfants souffrant de malnutrition accompagnés de leurs mères) sont tous internes et effectuent de longs séjours, il en résulte qu'une vidange a lieu chaque mois. Annuellement, ce centre dépense 156 000 F CFA (240 €) ce qui représente 0,7% de son budget annuel.

1.3. Autres constatations : entretien, état des latrines et éducation à l'hygiène

L'entretien des latrines destinées au personnel soignant est effectué quotidiennement. En revanche, le nettoyage des latrines réservées aux patients est moins régulier. Même si certains responsables disent que leurs latrines sont nettoyées une fois par jour, d'autres en revanche admettent les nettoyer plus rarement. Cette situation se retrouve essentiellement dans les centres publics confrontés à des difficultés financières. L'entretien est fait soit par un membre du personnel (le gardien ou un membre s'attelant à cette tâche en permanence), soit par une société de nettoyage. Certains centres publics bénéficient des prestations de sociétés de nettoyage privées ayant signé un contrat avec la mairie comprenant le nettoyage et la vidange des fosses. Il s'agit généralement des centres à forte activité.

Dans l'ensemble, les latrines destinées au personnel des centres sont bien entretenues et approvisionnées en nettoyant anal (eau ou papier hygiénique) et savon. En revanche, les latrines destinées aux patients, situées en extérieur, sont en général en mauvais état, excepté dans les centres privés où la situation est meilleure. Non seulement le nettoyage n'est pas effectué régulièrement, mais des personnes externes les utilisent. Les établissements privés, souvent clôturés, sont plus difficiles d'accès et ne connaissent pas ce problème, ce qui, avec un nettoyage plus régulier, fait que ces latrines sont en meilleur état.

L'éducation à l'hygiène est bien évidemment effectuée à travers le corps médical lors des consultations. Chaque établissement est en mesure de lancer des programmes de sensibilisation sur le thème qu'il désire. Il est cependant regrettable de voir que les latrines destinées aux patients, personnes souffrant souvent d'une certaine faiblesse physique, soient aussi peu entretenues. Comme il a été dit précédemment, les patients utilisent peu les latrines qui leur sont réservées.

2. Pertinence technologique

Une grande diversité de latrines a été rencontrée au cours de ces visites. Bien que les latrines destinées au personnel soient des latrines à chasse d'eau avec siège situées en intérieur, les latrines destinées aux patients varient d'un centre à l'autre. Ce qui appelle plusieurs commentaires :

- En moyenne, il y a une cabine de latrine pour 17,7 patients ce qui est acceptable d'après les standards SPHERE qui préconisent 1 cabine pour 20 patients. Cela va de 0,3 patient par cabine à la maternité Yenenga dont l'activité s'éteint progressivement, à 85 par cabine pour le dispensaire de Goughin. Malgré ces écarts, l'ensemble se situe en dessous de 15 patients par cabine. La majorité des établissements visités sont suffisamment équipés. Seuls deux centres pratiquent une séparation par genre en réservant une cabine pour les hommes et une cabine pour les femmes. Seuls deux centres bénéficient d'urinoirs.

- Les blocs latrines se situent en moyenne à 9 m des bâtiments de soin. Cela peut être suffisant à condition que le vent ne ramène pas les odeurs vers les locaux. Certains blocs sont à moins de 5 m des bâtiments ce qui est trop juste surtout lorsque le terrain est vaste. Les blocs ne doivent cependant pas être trop éloignés. En effet, ils sont destinés à des personnes pouvant souffrir de handicap et dont la mobilité peut être réduite. Un compromis entre superficie du terrain, technologie employée (et donc émission d'odeur) et nature des pathologies traitées doit être trouvé.



Bloc latrines au CSPS de Tenkodogo (région Centre-Est). Notons la séparation par genre et la séparation soignants – patients.

- Sur les cinq établissements privés visités, deux possédaient des latrines à chasse d'eau avec dalle turque ou siège, deux des latrines traditionnelles et un des latrines VIP. Les établissements publics se partagent équitablement entre latrines traditionnelles et latrines VIP. L'ensemble des latrines VIP construites possède deux fosses par cabine mais, comme dans le cas des écoles, le principe de fonctionnement alternatif des fosses ne semble pas être respecté.

- Les superstructures sont toutes en parpaing avec ou sans revêtement. Aucune structure en banco n'a été observée.

- Sur les six blocs dont il a été dit qu'ils se situaient dans des zones inondables, seuls deux sont effectivement surélevés. Est-ce que cela a été réalisé en tenant effectivement compte des risques d'inondation ?

- Les portes sont généralement en métal, avec ou sans verrou. Seul un bloc présentait une entrée en spirale sans porte. Beaucoup d'insectes ont été trouvés dans les cabines de ce bloc. En revanche la luminosité et l'odeur y étaient tout à fait satisfaisantes.

- A l'intérieur des structures, aucun dispositif pour les personnes à mobilité réduite (barre de soutien par exemple) n'a été trouvé. Les latrines des centres de santé sont identiques, d'un point de vue technologique, aux latrines rencontrées sur les autres lieux publics. Aucune spécificité liée aux caractéristiques des usagers n'a été apportée.

- Dix des dix-huit centres visités proposent au moins de l'eau pour le lavage des mains des usagers des latrines extérieures. Il s'agit le plus souvent d'un robinet situé dans la cour de l'établissement. Mais seulement deux centres (privés) proposent du savon aux patients ce qui est bien peu, surtout lorsqu'on sait que les usagers sont potentiellement immunodéprimés. Onze des dix-huit centres offrent du matériel pour le nettoyage anal. C'est généralement des bouilloires ou des boîtes de conserve que l'utilisateur peut remplir d'eau. Il n'y a que deux centres proposant également du papier hygiénique.

Trois points marquants ressortent de cette étude :

- Même s'il n'a pas été possible de le quantifier, peu de patients, excepté ceux internés, utilisent les latrines mises à leur disposition.

- Technologiquement parlant, ces blocs sont absolument identiques à ce qui peut être rencontré sur d'autres lieux publics et aucune spécificité liée aux potentiels handicaps moteurs des usagers n'a été ajoutée. La pertinence de la construction de latrines VIP double fosse est encore remise en cause.

- Enfin, beaucoup de ces centres de santé, sensés promouvoir les bonnes pratiques d'hygiène, n'offrent ni savon ni matériel pour le nettoyage anal, rendant encore un peu plus les patients réfractaires à leur usage.

3. Discussion

Ce volet de l'étude fût probablement le plus difficile à réaliser compte tenu de la confusion qui règne dans l'organisation des services de santé. Comme cela a déjà été mentionné précédemment, certains directeurs de centre public nous ont dit dépendre de la mairie, d'autres de la Direction Régionale de la Santé ou du District Sanitaire. Certains réclamaient donc une autorisation de la Municipalité afin de nous laisser enquêter, d'autres une autorisation du Ministère de la Santé. Plusieurs centres de santé, surtout privés, ont refusé de participer à l'enquête ce qui explique la différence d'échantillonnage entre centres publics et privés. Les directeurs ou gestionnaires, susceptibles de pouvoir répondre aux questions de gestion, ont été difficiles à approcher. L'étude financière a donc été délicate. Enfin, les patients ont été réticents et seules des amorces de discussions informelles ont pu être menées avec eux. De plus, la majorité ne venant que pour une consultation, ils ne restent pas suffisamment longtemps pour avoir besoin d'utiliser les latrines qui leur sont réservées.

Les personnes habitant ou travaillant à proximité des centres de santé utilisent les latrines. Ils ont cependant refusé de répondre aux questions.

Si les patients vont peu souvent aux latrines lorsqu'ils se rendent dans les centres de soins, est-il nécessaire d'adapter technologiquement les structures ? Quelques modifications utiles et peu coûteuses pourraient toujours être apportées. En revanche il est impératif de proposer à la fois du savon et de l'eau ou du papier hygiénique. Il faut profiter du fait que travaillent dans ces centres des personnes ayant la connaissance des règles élémentaires d'hygiène pour faire passer nombre de messages dans ce domaine là, à commencer par les plus simples que sont l'utilisation des latrines et le lavage des mains.

La conduite de cette enquête a été semée de nombreuses embûches. Elle a néanmoins permis de soulever quelques problèmes et dysfonctionnements qui semblent être récurrents. De ce fait, quelques recommandations peuvent être proposées afin d'alimenter le débat sur la gestion des latrines institutionnelles.

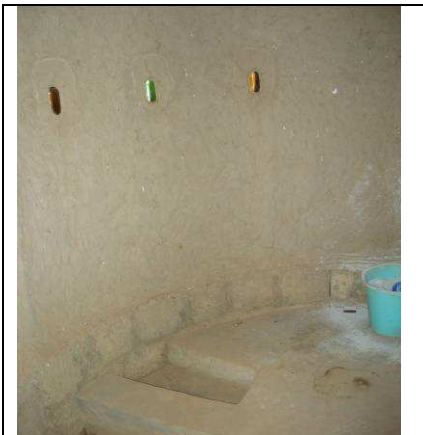
B. Constats et recommandations

Toutes les constatations faites précédemment permettent de présenter quelques recommandations. Certaines d'entre elles sont communes aux différents types d'institution publique, d'autres sont plus spécifiques. De plus, les recommandations proposées, notamment au niveau technologique, seront celles qui auront le meilleur rapport efficacité / moyen financier. Cependant l'étude financière ayant été difficile, les pourcentages de budget alloués à l'assainissement ne peuvent être absolument fiables. Même s'il semble que des problèmes financiers existent, leur importance ne peut être évaluée. De ce fait, les propositions faites en matière de financement seront à prendre en compte dans le cas de difficultés financières avérées.

1. Concernant les aspects technologiques

- La construction des doubles fosses revient plus chère en termes de génie civil et son concept n'est le plus souvent pas compris par les bénéficiaires. De nombreuses cabines ont été trouvées avec les deux trous ouverts... De plus, il n'existe pas de filière de revalorisation des boues. Une fosse commune semble donc être plus simple à gérer et surtout moins coûteuse. En revanche la technologie VIP est à conserver car peu coûteuse et en général fiable. Comme il a été mentionné tout au long de ce rapport, la majorité des utilisateurs utilisent l'eau comme nettoyant anal. Des TCM pourraient être construites mais que si les finances de l'institution le permettent.
- Au niveau des écoles, la séparation par âge, et donc par classe, est à conserver ainsi qu'une cabine pour l'équipe pédagogique. La séparation par sexe n'est pas utile et n'a jamais été demandée par les élèves. Dans les centres de santé, la séparation par genre est souhaitable. Dans la mesure du possible, si l'établissement accueille beaucoup d'internes, un bloc douche / latrine pourrait être construit dont un exemplaire des clés serait remis au patient lorsqu'il désire l'utiliser. Dans les deux cas, le nombre de cabines devra être proportionnel au nombre d'utilisateurs. Les standards du programme SPHERE sont de bons indicateurs même si chaque situation est particulière.
- Les trous des latrines des écoles devraient être plus petits pour les cabines réservées aux plus jeunes (CP1, CP2, CE2). Une barre de soutien pour aider les personnes à mobilité réduite devrait être installée dans les latrines des établissements susceptibles d'en accueillir.

- Les portes devraient être en taule pour éviter les vols, le métal étant très courtisé des revendeurs. La hauteur des portes pourraient être réduite afin de dissuader ceux qui voudraient les voler pour les installer chez eux.
- Sur les terrains potentiellement inondables, les blocs pourraient être surélevés pour s'assurer que les fosses ne soient pas remplies prématurément. Dans ce cas là, les centres de santé devront veiller à l'accessibilité en plaçant des rampes d'accès pour les personnes handicapées. Les cabines pourront également être surélevées dans le cas d'une nappe phréatique affleurante afin de la protéger de l'infiltration de tout élément pathogène. Cependant tout est une question de coût. S'il revient moins cher de faire une vidange une fois la saison des pluies passée que de surélever le bloc, il est préférable d'opter pour la solution de la vidange. De même, si la nappe phréatique n'est pas utilisée, il n'est peut être pas judicieux d'augmenter les coûts de construction en élevant le bloc.



Bouteilles de bière incorporées dans le mur d'une latrine ECOSAN afin d'améliorer la luminosité (CREPA Siège).

- Le problème de luminosité a souvent été cité. Pour résoudre ce problème, le CREPA propose d'incorporer aux murs des bouteilles en verre qui laisseront pénétrer la lumière sans permettre de voir à travers. Si l'établissement a les moyens d'équiper ses blocs d'électricité, le problème sera d'autant plus facile à résoudre.

- L'installation d'urinoirs est indispensable dans les écoles et pourrait en partie résoudre les problèmes d'attente aux pauses en laissant la priorité d'accès aux latrines aux filles et à tous ceux qui voudront déféquer. Ces urinoirs doivent être absolument nettoyés à l'eau au moins une fois par jour sous peine de dégagements d'odeur d'urine désagréables.

- Enfin, des dispositifs de lave-mains sont indispensables. Normalement ils devraient être installés près des blocs latrines. Pour éviter que ces robinets ou canaris ne deviennent de vrais dispositifs d'eau publics

ouverts à tout le monde, il serait envisageable de placer ces canaris à l'intérieur des salles de classes par exemple ou de réserver un robinet et un lavabo pour les patients dans les locaux. Dans le cas de moyens financiers suffisants, une salle d'eau pourrait être conçue proche des latrines comprenant tout le matériel d'hygiène nécessaire. Une des principales raisons de la sous-utilisation des latrines est l'absence de matériel pour le nettoyage anal. Il est donc impératif de proposer aux élèves et aux patients papier hygiénique et récipient d'eau. Cela n'aura que peu d'influence sur le budget global et améliorera considérablement l'accueil des utilisateurs.

2. Intégration des latrines à leur environnement

- Un des problèmes les plus couramment signalé est l'utilisation des latrines par des personnes extérieures à l'établissement. Les établissements en mesure de contrer ce phénomène sont ceux possédant une clôture. De l'aveu, des responsables de ces établissements, la clôture n'empêche pas forcément l'accès aux latrines des personnes étrangères aux institutions mais cela pourra réduire en grande partie ces problèmes. Malheureusement, il s'agit là d'une mesure coûteuse qui nécessitera un investissement en génie civil important. Une mesure simple qui consiste à fermer avec un cadenas les portes pourraient également limiter l'impact de ce problème. Dans les écoles, mis à part pendant les pauses, les portes devraient être fermées à clés. De même, comme il a été proposé précédemment, des cabines pourraient être réservées aux patients internes qui pourraient se procurer les clés auprès du gardien ou d'un membre du personnel soignant.

- L'emplacement des blocs doit tenir compte du sens du vent, de l'emplacement d'éventuel forage (peu rependu dans Ouagadougou) et d'une distance minimale aux bâtiments. Le problème majeur est le dégagement d'odeur. Un minimum de 15 m lorsque la superficie du terrain le permet devrait être respecté.
- Enfin, plusieurs établissements peuvent partager le même terrain. Par exemple, deux à trois écoles peuvent partager la même cour. Il faut impérativement harmoniser les programmes d'assainissement et de sensibilisation. Si une école ramasse les ordures de sa portion de cour et pas l'autre, tout effort sera annihilé. La mise en place de compétitions entre établissements pourrait stimuler et sensibiliser les acteurs aux différents enjeux de l'assainissement.

3. L'enjeu du lavage des mains

A l'issue des nombreuses rencontres, il a été constaté que les règles élémentaires d'hygiène sont connues des enfants et un peu moins des patients. Le travail des enseignants à travers le programme scolaire est bon mais devrait être accompagné par les faits au sein de l'école en installant tout simplement des dispositifs de lave-mains avec savons. De même, les équipes médicales devraient accentuer les messages d'hygiène auprès de leurs patients toujours en joignant le geste à la parole.

4. Un entretien encore insuffisant

L'un des principaux problèmes pointé par cette étude est l'entretien des infrastructures tant à l'école que dans les centres de santé. Au niveau des centres de santé, les latrines destinées au personnel sont entretenues convenablement. Il n'y a donc pas de raisons que celles destinées aux patients ne le soient pas. La recommandation est simple, il suffit de nettoyer avec le même soin les différentes structures. Cela ne demande pas un surplus de travail démesuré mais juste de la volonté. Au niveau des écoles, l'exemple de l'Association des Mères d'Elèves est intéressant. Evidemment cela demande des moyens financiers pour pouvoir payer les mères. Dans le cas où ces moyens ne peuvent être trouvés, plusieurs solutions existent. Le système déjà en place impliquant le gardien ou les élèves pourrait être efficace mais à plusieurs conditions. Tout d'abord, des équipements de protection doivent absolument être mis à la disposition des personnes en charge de cette mission. Si les enfants sont mis à contribution, cela ne doit pas apparaître comme une punition. De plus, des compétitions entre classes, voire entre écoles pourraient être un excellent stimulant. Un gros effort des responsables d'établissements est attendu pour sensibiliser les acteurs à l'entretien. L'ensemble de ces établissements sont visités soit par le District Sanitaire dans le cas des centres de santé, soit par la Direction de l'Action Sociale et de l'Education (service dépendant de la Municipalité) dans le cas des écoles. Au cours de ces visites, il est nécessaire que les latrines destinées aux patients ou aux élèves soient inspectées et un rappel à l'ordre émis si nécessaire. Des sanctions pourraient être prononcées à l'égard des personnes faisant preuve de laxisme.

Enfin, arrêtons de croire qu'il suffit de construire des latrines en milieu scolaire pour véhiculer un message hygiéniste et motiver les foyers à s'équiper de latrines. Les latrines en milieu scolaire sont sous-utilisées car sales et non entretenues. Comment les enfants peuvent-ils en garder une bonne image et laisser de côté une bonne fois pour toute la défécation en plein air ? Une pression sur les responsables d'établissements doit être exercée afin de maintenir en bon état les installations.

5. Une mauvaise répartition des coûts

La raison de tous ces problèmes évoqués précédemment, selon les directeurs d'établissement, est le manque d'argent. Seule une étude plus poussée dans ce domaine pourra réellement dire s'il manque effectivement de l'argent pour assurer un entretien convenable ou si la répartition de celui-ci se fait au détriment de l'assainissement. Dans le cas où cette cause est avérée, quelques solutions peuvent être suggérées. Au niveau des centres de santé, l'exemple de l'hôpital pédiatrique Charles de Gaulle est intéressant et mérite d'être étudié sur le long terme. Pour rappel, ce centre intègre dans la facture des soins une redevance assainissement de 200 F CFA (0,30 €) par patient pour l'entretien des latrines et douches. A plus petite échelle, il pourrait être envisageable d'appliquer cette méthode s'il est confirmé que la ressource qui en découle soit suffisante pour pallier aux dépenses. En ce qui concerne les écoles, rares sont les personnes ayant résolu le problème. Selon certains membres de l'ONEA l'argent existe, il suffit d'aller le chercher où il est. La plupart des problèmes rencontrés au sein des établissements scolaires pourraient être résolus par plus de volonté et un engagement plus fort des responsables d'établissements.